

PHOTO ALAIN DION



DES RÉSIDENCES ÉVACUÉES

La rivière Noire sort de son lit à Saint-Pie **PAGE 3**

Projet commercial à Saint-Césaire
L'opposition se mobilise
PAGES 4 ET 5

Hausse de salaire des élus de Granby
Les contestataires se donnent rendez-vous à l'hôtel de ville
PAGE 6

Trafic de cocaïne
La Granbyenne Mélina Roberge plaide coupable devant un tribunal australien
PAGE 11



Tellement plus qu'une poissonnerie

586, rue Breton, Granby
450 **375-6400**

Offre valide jusqu'au 28 février 2018

Disponible 7 jours sur 7 **IKURA SUSHI COWIE**

Salade d'orzo aux crevettes
241\$ / 100 g

Filet de perchaude pané
351\$ / 100 g

Filet de saumon de l'Atlantique
-sans OGM-
1299\$ / lb



88c + tx



SOMMAIRE

horoscope 15

jeux 16

loterie 5

observateur 21

opinions 10

petites annonces 17

sports 20 à 23

NOUS JOINDRE

ADRESSE
76, rue Dufferin
Granby J2G 9L4

NUMÉRO GÉNÉRAL
450-375-4555

ÉVÉNEMENTS URGENTS
450-375-9081

RÉDACTION
redaction@lavoixdelest.ca
Télé. 450-777-4865

PUBLICITÉ
publicite@lavoixdelest.ca
Télé. 450-777-7221

ANNONCES CLASSÉES
450-375-8888
classees@lavoixdelest.ca

ABONNEMENT ET LIVRAISON
450-375-4555, option 2
abonnement@lavoixdelest.ca

SANS FRAIS
1-800-420-3214

f t i app

lavoixdelest.ca
facebook/lavoixdelest
@lavoixdelest

Le jardin de la FHM à l'étude

MARIE-FRANCE LÉTOURNEAU
marie-france.letourneau@lavoixdelest.ca

GRANBY — La coordination de cinq jardins collectifs à Granby a été confiée cette année aux Cuisines collectives de la Montérégie. Seul le sort du jardin de la Ferme Héritage Miner (FHM) n'a pas encore été déterminé.

Le dossier du jardin de la FHM sera analysé la semaine prochaine par le comité communautaire de la Ville, a laissé savoir le directeur du service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, Patrice Faucher. Les membres de ce comité verront par la suite à acheminer une recommandation aux élus afin de maintenir ou non le jardin cet été. Selon M. Faucher, le conseil municipal devrait se prononcer sur le sujet lors de la séance publique d'avril.

En parallèle à cette réflexion, le conseil municipal devrait aussi être saisi dans les prochaines semaines ou prochains mois des conclusions de Commerce et tourisme Granby et région (CTGR) sur la relance de la Ferme Héritage Miner, confirme la présidente de CTGR et conseillère municipale, Julie Bourdon. Celle-ci refuse toutefois pour le moment de donner des informations sur le travail effectué à ce jour dans ce dossier.

L'an dernier, l'organisme s'était vu confier la tâche de réfléchir à l'avenir de la ferme écotouristique et de présenter un plan de relance avant

le 31 mars 2018. L'organisme sans but lucratif qui gérait auparavant l'endroit a dû jeter la serviette, aux prises avec des difficultés financières. Le terrain et les bâtiments de la ferme appartiennent néanmoins à la Ville.

ENRACINER

Les cinq autres jardins collectifs de la Ville — parc Miner, centre communautaire Saint-Benoît, Richelieu, Saint-François/Notre-Dame et Carré Joyeux — seront pour leur part sous la responsabilité des Cuisines collectives de la Montérégie, ont récemment décidé les élus. Une somme de 16 000 \$ sera accordée à l'organisme pour la coordination de ce projet par Vie culturelle et communautaire (VCC) de Granby, qui veillait à cette tâche l'an dernier.

« L'an passé, les Cuisines collectives voyaient à l'animation des jardins, nous, à la coordination. Mais c'est plus simple que ça soit eux qui prennent tout et qu'on soit là pour les aider, au besoin », a fait valoir la directrice de VCC, Valérie Brodeur.

Selon elle, des efforts seront réalisés afin de continuer à enrainer chacun des jardins dans leur milieu et à mobiliser des jardiniers motivés. « Il y a encore du travail pour les faire connaître et sensibiliser les gens à ce qu'il n'y ait pas de vandalisme », relève M^{me} Brodeur.

BIENFAITS

Le jardin Richelieu est peut-être celui qui présente un peu plus de défis, avance-t-elle. Contrairement aux autres, il n'est pas



Le dossier des jardins de la Ferme Héritage Miner sera analysé la semaine prochaine par le comité communautaire de la Ville. — PHOTO ARCHIVES LA VOIX DE L'EST

associé à un organisme. L'Office municipal d'habitation (OMH) veille par exemple aux jardins du Carré Joyeux ainsi que Saint-François/Notre-Dame, tandis que celui du parc Miner est sous la responsabilité du Partage Notre-Dame et de la société d'Alzheimer de Granby.

Il a ainsi été envisagé que les Cuisines collectives assurent une présence plus soutenue au jardin Richelieu. Dans un monde idéal, plus de jardiniers du quartier s'impliqueraient. Le jardin du parc

Richelieu est un des plus beaux, selon Valérie Brodeur, jouissant d'un bel ensoleillement et d'un espace appréciable.

Celui du parc Miner a été aménagé l'an dernier pour remplacer le jardin près de l'église Notre-Dame. Si les jardiniers du Partage s'y sont faits moins nombreux, les usagers de la société Alzheimer ont apprécié mettre les mains à la terre, semble-t-il. « Il n'y a pas juste la production de légumes qui compte quand on parle de jardins collectifs », glisse M^{me} Brodeur.

LE MOT DU JOUR ANTIDOTE OFFERT PAR GROUPE CAPITALES MÉDIAS

COMPLAISANCE, nom féminin

- Définitions** – 1. Disposition à se conformer aux goûts, aux sentiments d'autrui pour lui être agréable. 2. Indulgence excessive envers autrui. 3. Indulgence excessive envers soi-même, autosatisfaction.
- Champ lexical** – indulgence, connivence, laxisme, complicité, misérabilisme, flatterie, lâcheté, copinage, condescendance, aveuglement...
- Locution** – *pavillon de complaisance* : nationalité fictive accordée par certains États qui offrent des conditions avantageuses aux armateurs.



Après le français, l'anglais!
Antidote 9

WINDOWS • MAC • LINUX

www.antidote.info

PUBLIÉ DANS TOUS LES QUOTIDIENS DE GROUPE CAPITALES MÉDIAS

leSoleil leDroit leNouvelliste laTribune leQuotidien le Progrès laVoixdel'Est

COUP D'ŒIL MÉTÉO

City	Temp	Precip
La Tuque	-3 / -5	0
Shawinigan	-2 / -4	0
Trois-Rivières	-1 / -3	0
Montréal	2 / 1	0
Granby	2 / 1	0
Sherbrooke	2 / 1	0
Drummondville	1 / 0	0
Québec	-2 / -3	0
Edmundston	-3 / -6	0
Rivière-du-Loup	-2 / -3	0

Day	Max	Min	Precip
Demain	3	-4	40%
Dimanche	3	-1	90%
Lundi	7	-5	30%
Mardi	3	-5	20%

City	Ave neige	Plu ou nei	Grésil	Ensoleillé	Verglas	Soleil
Baie-Comeau	-3	-6	0	0	0	0
Bromont	2	1	0	0	0	0
Chibougamau	-5	-11	0	0	0	0
East Angus	2	0	0	0	0	0
Gaspé	-5	-7	0	0	0	0
Gatineau	0	-2	0	0	0	0
Îles-de-la-Mad.	-8	-10	0	0	0	0
Joliette	-1	-3	0	0	0	0
La Grande	-10	-26	0	0	0	0
La Malbaie	-3	-5	0	0	0	0
Maniwaki	0	-4	0	0	0	0
Rimouski	-2	-5	0	0	0	0
Saguenay	-4	-6	0	0	0	0
Saint Georges	-1	-3	0	0	0	0
Victoriaville	1	0	0	0	0	0

Time	Temp
6h39	-1
17h29	-1

LA LUNE
Coucher: 0h55 Lever: 10h59
23 fév. 01 mars 09 mars 17 mars

Record	Value
Record max	15,5°/1981
Record min	-30,0°/1972

ALMANACH

Category	Value
Maximum hier	5,0°
Minimum hier	-7,0°
Normale le jour	-1,9°
Normale la nuit	-9,8°
Ce mois-ci	67,9 mm
Ce mois-ci l'an dernier	48,2 mm
Cette saison	175,8 mm
La saison dernière	121,6 mm

1 mm d'eau = environ 1 cm de neige

Météo Média Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.

INONDATIONS ET ÉVACUATIONS À SAINT-PIE

La rivière Noire déborde



KARINE BLANCHARD
karine.blanchard@lavoixdelest.ca

SAINT-PIE — Le cœur de la municipalité de Saint-Pie a été submergé par l'eau lorsque la rivière Noire est sortie de son lit, jeudi. Résultat: des résidents ont été évacués, des sous-sols ont été inondés et des tronçons de route sont devenus impraticables. Après un branle-bas de combat de quelques heures, la situation s'est rétablie.

« Ce n'est pas supposé arriver une affaire de même », laisse tomber Pierre Couture, aux côtés de sa conjointe Claudia Graveline. Leur propriété de la rue Notre-Dame, adossée à la rivière Noire, a été submergée quand le cours d'eau est sorti de son lit. « C'est vraiment la glace qui a fait que le niveau de l'eau a monté », affirme M^{me} Graveline.

« Mon muret est de 12, 13 pieds plus haut que la rivière, donc l'eau a monté de 15, 16 pieds voire 20 pieds dans le temps de le dire », illustre M. Couture. Quand on est parti, il y avait un pied d'eau dans le garage. Là, il y a l'air d'avoir deux, trois pouces dans la maison. »

Avant d'évacuer leur propriété, ils ont eu le temps de surélever plusieurs objets qui seront ainsi



Pierre Couture et Claudia Graveline ont vu l'eau monter rapidement derrière leur propriété. Ils ont dû l'évacuer lorsque la rivière est sortie de son lit.

— PHOTOS ALAIN DION

épargnés par l'eau. Chose certaine, des rénovations seront nécessaires pour remettre en ordre leur maison ainsi que leur aménagement extérieur.

Leur voisin a également eu une bien mauvaise surprise. Son véhicule Nissan garé dans son entrée de cour a été emporté par la crue des eaux. Il a terminé sa course contre un arbre et encerclé d'immenses blocs de glace à

des dizaines de mètres de là.

Par mesure préventive, un citoyen du même secteur souffrant d'un handicap a été évacué par les pompiers puisque l'eau risquait de gagner sa propriété.

PIED D'ALERTE

Au total, une dizaine de résidences du secteur de la rue Notre-Dame ont été évacuées. « L'eau est montée tellement vite.

On parle de deux, trois pieds, illustre Sylvain Daigneault, directeur du Service des incendies de Saint-Pie. On a fait appel à une chargeuse pour évacuer les citoyens. »

Un centre d'hébergement temporaire a été ouvert au centre des loisirs, rue Lacasse, pour accueillir les citoyens ayant dû quitter leur propriété. Certains devaient être pris en charge par la Croix-Rouge.

Un grand tronçon de la rue Notre-Dame a été impraticable pendant des heures jeudi. Il était impossible pour les automobilistes en provenance de la route 235 de gagner la rue Notre-Dame, submergée par l'eau.

Pendant le passage de *La Voix de l'Est*, en matinée, l'eau avait déjà commencé à se retirer peu à peu. Les autorités étaient tout de même sur un pied d'alerte. « On est en surveillance », dit le chef des pompiers.

Le froid et l'absence de précipitations étaient des signes encourageants pour les autorités.

À la station-service de la rue Notre-Dame, plusieurs personnes ont mis la main à la pâte pour déneiger le stationnement de l'entreprise envahi par des blocs de glace.

La rue Notre-Dame ainsi que les bretelles d'accès via la route 235 ont été rouvertes jeudi après-midi. Les pompiers étaient toujours à pied d'œuvre et s'affairaient à retirer l'eau des sous-sols des résidences inondées.

DES ÉVACUATIONS À SAINT-VALÉRIEN

La rivière Noire a également fait des siennes à Saint-Valérien-de-Milton. Les pompiers ont été appelés à se rendre du côté de la Terrasse Bellevue où la rivière était sortie de son lit. « Le résidant était là et l'eau commençait à s'infiltrer au sous-sol », explique Sylvain Laplante, directeur du Service des incendies de la municipalité.

La situation s'est rapidement détériorée, si bien que le propriétaire n'a eu d'autre choix que d'évacuer sa propriété. « La porte-patio s'est brisée et il y a eu plusieurs pieds d'eau dans la maison. On n'a eu que quelques minutes pour sortir », poursuit le directeur Laplante.

Une autre résidence, du côté de la route Bernier, a également dû être évacuée en raison des inondations.

Au moins sept résidences ont été inondées, certaines ayant reçu jusqu'à quatre pieds d'eau.

Après qu'un embâcle ait cédé en matinée, l'eau s'est retirée et la situation est rentrée dans l'ordre.

La Sécurité civile surveillait toujours de près le niveau des rivières Noire et Yamaska, jeudi.



La rivière Noire est sortie de son lit à Saint-Pie. Résultat: des citoyens ont été évacués, des sous-sols ont été inondés et des rues sont devenues impraticables.

NOS PHOTOS
D'autres photos de cet événement dans notre application numérique et sur lavoixdelest.ca

POSSIBLE NOUVELLE STATION-SERVICE À SAINT-CÉSAIRE

Une page web contre le projet



MARIE-ÈVE MARTEL
marie-eve.martel@lavoixdelest.ca

SAINT-CÉSAIRE — L'opposition au projet commercial devant voir le jour à l'intersection de la route 112 et de la rue de l'Horizon se mobilise afin de bloquer le changement de zonage nécessaire à sa réalisation. Un site internet a récemment été mis en ligne afin d'encourager les citoyens concernés à voter contre au référendum qui aura lieu prochainement.

Rappelons que le projet commercial, estimé à quatre millions de dollars, est conditionnel à un changement de zonage qui permettrait l'ajout d'une station-service dans le secteur nord de la route 112, une quatrième sur un tronçon de moins de deux kilomètres. Le commerce serait construit là où se trouve l'ancienne succursale de la Société des alcools du Québec, qui serait démolie aux fins du projet. L'épicerie Super C serait pour sa part agrandie alors que la succursale de la Banque Nationale



Le projet commercial estimé à quatre millions de dollars est conditionnel à un changement de zonage qui permettrait l'ajout d'une station-service dans le secteur nord de la route 112. L'épicerie Super C qui s'y trouve serait du même coup agrandie. — PHOTO FOURNIE

diminuerait de superficie. Un magasin à grande surface se grefferait aussi au projet.

Le règlement modifiant le zonage dans le secteur a été adopté par le conseil municipal en juillet dernier. Un registre tenu

à la fin août avait recueilli suffisamment de signatures pour forcer la municipalité à déclencher un référendum.

Celui-ci se déroulera de 10 h à 20 h le dimanche 4 mars. Les citoyens inscrits sur la liste du référendum doivent se présenter au complexe sportif de la municipalité.

ARGUMENTS

Le copropriétaire des terrains sur lesquels se trouve entre autres une station Ultramar, Alain Généreux, est derrière Stationnon.ca, dont le nom de domaine a été enregistré le 6 février dernier.

S'il ne s'y nomme pas, l'homme d'affaires assure ne pas se cacher derrière son site pour militer contre le projet. « Les gens qui me contactent par le site savent qui je suis et je suis facilement rejoignable », clame-t-il, ajoutant que son site reflète un point de vue partagé à Saint-Césaire.

Avec son site, M. Généreux, qui fait valoir ses nombreuses années d'expérience et ses connaissances dans le domaine, souhaite « donner l'information la plus

transparente possible » aux gens à propos des tenants et aboutissants du projet.

Sur Station Non et dans un communiqué qu'il a fait parvenir à *La Voix de l'Est*, l'homme d'affaires fait valoir que l'ajout d'une quatrième station-service ne fera pas diminuer le prix de l'essence et que l'arrivée de ce commerce empirerait la problématique de la circulation automobile dans le centre-ville de Saint-Césaire, en plus de polluer un terrain non contaminé situé à proximité d'un cours d'eau.

« Il existe des terrains déjà contaminés qui sont disponibles et pour lesquels un changement de zonage n'est pas nécessaire », allègue-t-il, ajoutant que l'avènement des véhicules électriques et de nouvelles normes gouvernementales amèneront les Québécois à revoir leur consommation de carburant.

Il indique ensuite que les citoyens n'ont pas à craindre le rejet du règlement du zonage, puisque cela n'aurait aucun impact sur leur compte de taxes. Au contraire, écrit-il, « l'impact financier de ce projet est négligeable dans le budget global de la ville. »

PAS DE SANG NEUF

M. Généreux affirme ne pas en avoir contre Picard Constructions ou contre la municipalité. Il se dit en faveur de projets commerciaux qui encourageraient le développement économique de Saint-Césaire et soutient avoir lui-même refusé d'ouvrir une autre station-service sur ses propres terrains pour les motifs qu'il met de l'avant.

L'homme d'affaires s'oppose au projet, estimant que celui-ci n'apportera pas de sang neuf au village. « Saint-Césaire a besoin de nouveaux types de commerces qui offriront un apport aux citoyens » plutôt que d'une quatrième station-service, soutient-il. C'est pourquoi un refus de la municipalité ne découragerait pas d'éventuels investisseurs, comme l'ont fait valoir des élus en séance publique. « Si c'était un Costco ou un Canadian Tire, avec des pompes à essence, qui attirerait autre chose au village, je serais totalement en faveur », affirme-t-il.

« Je suis convaincu que d'amener une nouvelle station-service ici va simplement en faire fermer une autre », clame-t-il.

La ville de Saint-Césaire procédera à un référendum

Afin de pouvoir changer le zonage et permettre une nouvelle station-service. Celle-ci serait située au coin de la rue de l'Horizon et de la route 112 (ancienne SAQ).

Voici les questions que vous devriez vous poser pour prendre votre décision

01 Le changement de zonage proposé favorisera-t-il une baisse sur les prix de l'essence à Saint-Césaire ?
NON
Saint-Césaire est reconnue comme l'endroit le moins cher pour acheter de l'essence depuis plus de 20 ans sur la route 112 entre Granby et la Rivière-Sud.

02 Est-ce qu'on minimise l'impact environnemental en acceptant un tel changement de zonage ?
NON
Le terrain proposé n'est pas pollué et est situé près d'un cours d'eau. Une station-service pollue et est néfaste pour l'environnement.

04 Est-ce qu'on améliore la fluidité de la circulation avec ce projet ?
NON
La fluidité de la route 112 est déjà problématique. Une nouvelle station-service augmenterait la problématique au niveau de la circulation.

05 Est-ce que la ville envoie un message négatif aux investisseurs potentiels avec le refus de changement de zonage ?
NON
Saint-Césaire a besoin de nouveaux types de commerces qui offriront un apport aux citoyens.

Un site Internet appelé Station Non a récemment été mis en ligne afin d'encourager les citoyens concernés à voter au référendum qui aura lieu le 4 mars prochain à ce sujet. — PHOTO CAPTURE D'ÉCRAN

Cadieux Langevin
CENTRE DENTAIRE

DR RENÉ BEAUDIN

DR ÉRIC CADIEUX

DR JEAN-FRANÇOIS LANGEVIN

DENTISTERIE GÉNÉRALE ET ESTHÉTIQUE

340, boul. Leclerc Ouest, Granby
450 375-2455
www.drCadieuxLangevin.com



M^e Marc-Antoine Cloutier est l'avocat des promoteurs du projet. — PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

«Diffamation», clame l'avocat des promoteurs

MARIE-ÈVE MARTEL
marie-eve.martel@lavoixdelest.ca

SAINT-CÉSaire — Les allégations publiées sur Stationnon.ca sont des «demi-vérités», soutient l'avocat de Construction Picard.

Les promoteurs du projet, les frères Francis et Louis-Jasmin Picard, ont répondu à la demande d'entrevue du journal par la voix de leur avocat, M^e Marc-Antoine Cloutier. L'existence du site Internet a été portée à leur connaissance en début de semaine.

Le procureur-associé du cabinet montréalais Deveau avocats a tenu à préciser d'emblée que ni lui ni ses clients ne s'opposent au référendum. «C'est un processus démocratique important et nous ne contestons pas le fait que les citoyens s'expriment contre le projet», a-t-il déclaré.

Le fait que l'exploitant d'une station-service concurrente soit à l'origine de cette campagne change toutefois la donne, nuance-t-il, parce que des intérêts commerciaux sont en jeu.

«Après vérifications, nous sommes convaincus qu'au moins une personne qui se cache derrière ce site a un intérêt à ce que le projet de mes clients n'aille pas

de l'avant, explique M^e Cloutier. Sachant cela, ça change l'analyse des propos tenus sur le site. Par exemple, l'argument selon lequel une station-service est polluante et dangereuse pour l'environnement: quand on sait que la personne qui dit cela possède elle-même un tel site, on peut se questionner sur ses intentions.»

D'ailleurs, renchérit M^e Cloutier, le projet de ses clients comprend des cuves de verres et des tuyaux protecteurs pour répondre aux normes environnementales actuelles beaucoup plus strictes. «Maintenant, c'est devenu très sécuritaire», plaide-t-il.

MISE EN DEMEURE

Selon M^e Cloutier, des allégations publiées sur le site sont incomplètes ou inexactes, notamment en ce qui a trait aux bénéfices que la municipalité pourrait retirer du projet. Combinées aux intérêts commerciaux qu'il prête au créateur de Station Non, il s'agit de diffamation «pure et simple», avance-t-il. «Ce sont toujours des demi-vérités, alors qu'il y a des nuances importantes à faire», affirme l'avocat, qui a l'intention de mettre en demeure celui qui est à l'origine de la campagne.

Le procureur se défend d'intenter un recours-bâillon contre

l'administrateur du site. «À nos yeux, cette initiative n'est pas citoyenne, mais commerciale. On ne serait pas fâchés s'il s'agissait du site d'un simple citoyen, et ce, même si les propos tenus n'étaient pas tout à fait exacts. On parle ici d'une entreprise concurrente.»

«LÉGITIME ET DÉMOCRATIQUE»

Invité à réagir, le maire Guy Benjamin affirme que les instigateurs du site sont dans leur plein droit de militer pour leur position. «Il y a des gens pour [le projet], il y a des gens contre. C'est légitime et démocratique. En bout de ligne, ce sont les citoyens qui vont prendre la décision», s'est-il contenté de répondre.

Bien que lui-même et des conseillers municipaux se soient prononcés en faveur du projet lors de séances publiques, faisant valoir qu'une telle opportunité se présente rarement, le maire n'entend pas prendre parti dans cette affaire. «Si le promoteur veut publiciser son projet, c'est à lui de le faire», a commenté M. Benjamin.

Selon nos informations, davantage de détails sur le projet commercial devraient être dévoilés lors de la séance publique du conseil municipal, mardi prochain.

LOTO QUÉBEC RÉSULTATS DU : MERCREDI 21 FÉVRIER 2018

TOTO 649 10 11 24 25 30 49 | 47 compl. | **Québec 49** 08 13 16 22 32 46 | 11 compl.

LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ (Numéro complet non décomposable) 37942818-03

Extra 3814709

Consultez les résultats complets à lotoquebec.com, avec l'application mobile ou chez votre détaillant.

TOUT-ORNIEN 03 05 06 08 11 12 | 13 18 20 21 22 23 | **Quotidienne** 2 29 3 491 4 3756

LOTTO POKER 3 5 9 V V | **banco turbo x 1**

Sprinto 01 02 03 09 10 | 12 14 24 25 29 | 34 43 45 51 54 | 57 62 64 66 70

Lotto-D 4 6 4 1 6 3 2 5 | **Triplex** 13 18 | 21 30 31

Astro Jour - Mois - Année - Signe | 22 DÉCEMBRE 24 GÉMEAUX

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité. 5270663

VOTRE AUTO VOUS PARLE :

ALIGNEMENT • ANCIENNE • BIENNE • CARROSSERIE • DÉMARRÉURS • ÉLECTRIQUE GÉNÉRAL • ÉQUILIBRAGE • FROTTE • GÉNÉRAL • PNEUS • AL • PARE-BRISE • AMORTISSEURS • MÉCANIQUE • ALTERNATEUR • BOIES • FILT • SILENCIEUX • PNEUS ALIGNÉ • DIAGNOSTIC • DÉMARRÉ • COURRIER • PNEUS • RA

LE SERVICE ANTIROUILLE C'EST NOTRE AFFAIRE

60 DEPUIS 1956

REJOIGNEZ-VOUS SUR

JACQUES JETTÉ

ATELIER MÉCANIQUE P. HAMAN

2000, rue Principale Est, Farnham, 450 293-3127

Geneviève Monty
Courtier immobilier Geneviève Monty inc.

#1 RE/MAX

450 525-4120 Cell.
450 378-4120 Bur.

Vous désirez VENDRE?

RE/MAX Professionnel inc.
Agence immobilière

OPPOSITION AUX AUGMENTATIONS DE SALAIRE DES ÉLUS DE GRANBY

Appel à la mobilisation citoyenne



MARIE-FRANCE LÉTOURNEAU
marie-france.letourneau@lavoixdelest.ca

GRANBY — Le regroupement de citoyens du conseil de quartier 2 appuie l'initiative de la Granbyenne Jacynthe Deslauriers, qui a mis une pétition en ligne pour dénoncer la hausse de salaire des élus. Il invite aussi la population à se présenter en grand nombre lors de la prochaine séance du conseil municipal, le 5 mars.

« Il ne faut pas se fier juste à la pétition. Même s'il y a 1500 signatures, si la salle est vide le 5 mars, ça n'aura pas un impact aussi fort que si les gens se déplacent à l'hôtel de ville. Ce qu'on souhaite, c'est que la salle du conseil, les corridors et le hall d'entrée soient pleins de monde », a lancé jeudi le président du conseil de quartier, Richard Dubé.

Celui-ci insiste toutefois sur le fait qu'il souhaite que les représentations des citoyens se fassent avec civisme et respect. Il ne veut pas reproduire le scénario de 1990, où une manifestation musclée, menée entre autres par des représentants syndicaux, en réaction à la hausse de salaire des élus de l'époque, avait nécessité l'intervention

des policiers. L'ex-syndicaliste aujourd'hui conseiller municipal, Robert Vincent, y avait pris part, a récemment rapporté *La Voix de l'Est*.

« Contrairement à il y a près de 30 ans, où ils ont réussi à renverser la décision par la force, nous, on veut le faire pacifiquement, sans débordement. C'est très important », affirme M. Dubé. Lui-même se qualifie de « volubile » et il a l'intention de s'en tenir à un texte écrit, lors de son intervention au micro, pour éviter de se laisser emporter.

OBJECTIF REVU

Le conseil de quartier a voulu donner son appui publiquement à Jacynthe Deslauriers, car sa dizaine de membres actifs prône l'implication citoyenne, souligne par ailleurs Richard Dubé.

La Granbyenne a lancé une pétition en ligne la fin de semaine dernière non pas parce qu'elle s'oppose à la révision du salaire des élus, mais parce qu'elle juge trop élevées les augmentations annoncées, soit de 15 % pour le maire et de 17,5 % pour les conseillers.

Et son opinion semble partagée. Jeudi en fin de journée, sa pétition avait recueilli plus de 1100 signatures. D'abord fixé à 1000 signatures, l'objectif a été revu à 2000 au cours de la semaine.

« Je suis très contente parce que je n'étais pas certaine de la réponse des citoyens. Parfois, on



« Même s'il y a 1500 signatures, si la salle est vide le 5 mars, ça n'aura pas un impact aussi fort que si les gens se déplacent à l'hôtel de ville », estime le président du conseil de quartier 2, Richard Dubé. — PHOTO ARCHIVES LA VOIX DE L'EST

peut ne pas être d'accord, mais la vie va tellement vite que ce n'est pas tout le monde qui prend le temps de signer ce type de pétition », a relevé M^{me} Deslauriers.

Celle-ci affirme aussi avoir reçu des appels d'ex-résidents de Granby qui ont sollicité leurs contacts granbyens, dont certains ex-syndicalistes, afin de les mobiliser en

vue de l'adoption prévue du règlement, le 5 mars, dans le cadre de la prochaine séance ordinaire du conseil. En vertu de ce règlement, le salaire du maire Pascal Bonin passera de 104 160 \$ à 119 784 \$ et celui des conseillers de 34 402 \$ à 40 423 \$.

« Je pense que plus on va avoir d'appuis et de signatures, plus ça

va avoir de poids. Il faut essayer de faire changer d'idée le plus de conseillers municipaux possible. Présentement, il y en a juste un d'accord avec mon opinion, Jean-Luc Nappert, mais si on peut en avoir plus de la majorité pour qu'ils réévaluent le calcul, ça serait vraiment bien », estime Jacynthe Deslauriers.

LIVRAISON DU PONT CHAMPLAIN

Décembre 2018 reste l'objectif

La Presse canadienne

MONTREAL — Le consortium responsable de la construction du nouveau pont Champlain à Montréal affirme avoir toujours comme objectif que la structure soit prête d'ici la fin de l'année.

Cette mise au point a été faite jeudi, à la suite d'un article dans le *Journal*

de Montréal qui affirmait que le pont risquait de ne pas être prêt en décembre, comme promis, et que la structure actuelle devrait être maintenue en service plus longtemps.

Les parties intéressées n'ont pas voulu commenter directement l'article, mais les autorités tiennent un exposé technique vendredi pour faire état de la progression des travaux.

La nouvelle structure est construite par le Groupe Signature sur le Saint-Laurent (SSL), un consortium dirigé par la société de génie-conseil SNC-Lavalin.

Annie-Claire Fournier, porte-parole du consortium, a affirmé qu'une ouverture avant Noël était encore dans les plans.

M^{me} Fournier a indiqué que du point de vue de SSL, l'objectif

demeurait de livrer le pont « en décembre 2018 ».

Un porte-parole du ministre fédéral de l'Infrastructure Amarjeet Sohi a fait écho à cet objectif, ajoutant que le gouvernement fédéral avait aussi commandé une étude sur les coûts potentiels du maintien en service du pont actuel, vieux de 56 ans, au-delà de 2018.

En décembre, le consortium a

signalé plusieurs enjeux, notamment environ 3000 « non-conformités » — mineures et majeures —, et s'est fait rassurant malgré des critiques du syndicat des travailleurs du chantier relativement à des manquements à la sécurité.

En réaction, le nombre de travailleurs avait été augmenté et des quarts de travail avaient été ajoutés en vue de l'échéance de la fin 2018.

JF GIBSON



JEAN-FRANÇOIS GIBSON

Courtier immobilier

450 525-2288

SON SAVOIR POUR TOUT PRÉVOIR

INFO@EQUIPEGIBSON.COM
WWW.EQUIPEGIBSON.COM



RE/MAX PROFESSIONNEL INC.
AGENCE IMMOBILIÈRE
450 378-4120





Un voyageur en provenance des États-Unis, aux prises avec des problèmes de santé, a été transféré jeudi par ambulance à l'hôpital BMP. — PHOTO FOURNIE PAR ROBERT BLAIS

TRANSFERT D'UN VOYAGEUR VERS L'HÔPITAL BMP

« L'aéroport peut aussi servir à sauver des vies »

JEAN-FRANÇOIS GUILLET
jean-francois.guillet@lavoixdelest.ca

BROMONT — L'aéroport Roland-Désourdy a permis à un voyageur en provenance des États-Unis d'éviter le pire. L'homme aux prises avec des problèmes de santé, transporté par avion spécialisé, a été transféré jeudi par ambulance à l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins (BMP) pour y être pris en charge.

« On pense souvent qu'un aéroport régional sert uniquement à des vols de plaisance ou d'affaires. Mais il n'y a pas que ça. L'aéroport peut aussi servir à sauver des vies », a indiqué le directeur général de l'organisation, Robert Blais. De telles infrastructures régionales peuvent également être utilisées pour des

dossiers de sécurité civile, a-t-il ajouté, citant en exemple des évacuations ou des déploiements militaires en cas d'inondations.

En fait, la journée de jeudi s'annonçait plutôt routinière pour l'équipe de l'aéroport. Le programme a pris une nouvelle tangente en avant-midi, au moment où la compagnie Medway Air Ambulance a fait savoir qu'un appareil en provenance de la ville balnéaire de Myrtle Beach, en Caroline du Sud, était en direction de Bromont.

EFFICACITÉ

En moins de deux, tout était en place en bordure de la piste d'atterrissage pour accueillir le passager. « L'avion transportait un Canadien qui devait être rapatrié au pays pour des soins de santé. L'ambulance avait déjà été appelée par le

transporteur. Elle était déjà à l'aéroport à l'arrivée de l'avion "MEDEVAC" pour envoyer le patient à l'hôpital BMP de Cowansville. [...] Tout s'est fait rapidement et efficacement, a mentionné M. Blais, précisant que l'aéroport Roland-Désourdy est l'hôte de quelques vols de ce type annuellement. » L'aéronef utilisé pour ce transfert médical a ensuite quitté l'aéroport pour se diriger vers Chicago, a précisé le DG.

Selon les renseignements de M. Blais, l'homme transféré par avion serait originaire de la région. Or, étant donné la confidentialité des dossiers médicaux, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Estrie n'a pas pu corroborer cette information. Idem en ce qui concerne l'état de santé du patient.

REPLACEMENT DES CF-18

Boeing figure sur la liste des fournisseurs

La Presse canadienne

OTTAWA — La société Boeing figure sur la liste des fournisseurs admissibles qui pourront se disputer le contrat de remplacement de la flotte des chasseurs canadiens. Le géant américain de l'aérospatiale maintient toutefois qu'il n'a pas encore décidé s'il allait participer au processus.

Le gouvernement fédéral a dévoilé jeudi la liste des

fournisseurs qui pourront obtenir le contrat pour fabriquer 88 appareils qui remplaceront les vieux CF-18.

Les quatre autres entreprises sont Dassault Aviation, Airbus Defense, SAAB et Lockheed Martin.

Ces entreprises avaient jusqu'au 9 février pour indiquer au gouvernement si elles souhaitaient participer au processus, lequel devrait être lancé au début de l'année prochaine après plusieurs séances de consultations avec l'industrie.

Si Boeing ne se retire pas du processus, son porte-parole Scott Day a indiqué qu'elle ne garantissait pas qu'elle soumettrait une offre.

Boeing et ses Super Hornet ont déjà été considérés comme les favoris pour obtenir le contrat.

Mais depuis la dispute commerciale entre Boeing et Bombardier, le gouvernement canadien a renoncé à son projet d'acheter les Super Hornet et a plutôt entrepris des négociations pour l'achat de 18 chasseurs d'occasion de l'Australie.

#1

en accessoires de salle de bain et cuisine

PLOMBERIE
SABOURIN



Visitez notre salle de montre au

632 Dufferin, Granby
450 372-1138

plomberiesabourin.com



Urnes funéraires au meilleur prix

Fleuriste Pat & tralala...

Bouquet personnalisé
Fleurs, cadeaux, déco, accessoires mode, bijoux et bien plus encore...

Nouvelle adresse

143, rue Principale, Granby
450 994-2234



www.pat-tralala.com

GARAGE CHRISTIAN ST-PIERRE
ETRS
MÉCANIQUE GÉNÉRALE

UNI-PRO

Pour une expérience client optimale

Entretien et réparation : auto/VR/camion léger

■ Antirouille ■ Pneus ■ Amortisseurs ■ Climatiseur

Auto de courtoisie maintenant disponible

2, rue Barré, Granby
450 776-6868

Surveillez nos promotions
garagechristianstpierre.com

IMPÔTS ET TAXES IMPAYÉS

Un producteur de pot débouté en cour

PASCAL FAUCHER

pascal.faucher@lavoixdelest.ca

La cour n'est pas le bon endroit où s'adresser pour obtenir un dédommagement de son ex-associé dans une entreprise de production de cannabis.

Un homme de Stukely-Sud l'a appris à ses dépens en voyant son recours civil stoppé net par le juge Sylvain Provencher, de la Cour supérieure.

« Il est impensable que les tribunaux soient l'accessoire ou l'instrument de la présente réclamation fondée sur un contrat dont l'objet est une opération criminelle », indique le magistrat dans sa décision rendue le 12 février.

Pierre Dupuis poursuivait son ancien partenaire d'affaires pour un peu plus de 400 000 \$. Cette somme représente, entre autres, la moitié de ce que le repris de justice a versé en taxes, impôts et pénalités à Revenu Québec et à l'Agence du revenu du Canada après que

ces instances aient exigé leur dû, en décembre 2014, en lien avec son commerce illicite.

Sept mois plus tôt, il avait fait l'objet d'une descente policière visant son important réseau de production et de trafic de marijuana situé à Bonsecours, Lawrenceville et Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Sept autres personnes avaient été arrêtées et plus de 4000 plants avaient été saisis. Son ex-partenaire d'affaires, avec qui il dit avoir investi et récolté les bénéfices à parts égales, n'a été ni arrêté ni dénoncé.

De son côté, M. Dupuis a écopé d'une peine de cinq ans de prison et a été libéré en mai 2017. Dans sa poursuite, l'homme de 70 ans réclamait aussi une « compensation pour l'incarcération », la valeur du cannabis resté en possession de son ex-complice et des frais d'avocat.

CONTRAIRE À L'ORDRE PUBLIC

Toutes choses que le juge Provencher, siégeant au palais de justice de Granby, a estimé irrecevables. « La loi est claire, indique-t-il.

Est nul le contrat dont la cause ou l'objet est prohibé par la loi ou contraire à l'ordre public. Ici, il ne fait aucun doute que le contrat de société allégué par le demandeur repose sur une cause ou un objet illicite, contraire à l'ordre public. »

Si le contrat n'est pas reconnu par le tribunal, les revenus générés auraient-ils dû ne pas être taxés? À cela, le juge répond que « le législateur peut conférer à un acte juridique des conséquences fiscales qui diffèrent de celles résultant du droit civil ».

« Il semble également y avoir un consensus voulant que les transactions concernant de la drogue ou de la prostitution soient taxables alors qu'en droit civil, elles ne peuvent être qualifiées de contrats vu leur objet illicite ou immoral », précise-t-il.

Quant à la demande de M. Dupuis que la valeur du cannabis resté en possession de son ex-associé lui soit restitué, le juge souligne qu'« il est pour le moins incongru que le demandeur puisse, une fois sa peine purgée,



Pierre Dupuis avait été arrêté dans la foulée de saisies effectuées à Bonsecours, Lawrenceville et Sainte-Anne-de-la-Rochelle, en 2014, et visant la production et le trafic de marijuana. — PHOTO ARCHIVES LA VOIX DE L'EST

mettre la main sur un produit illégal ou une somme d'argent tenant lieu ».

Il termine en citant la maxime latine ornant l'édifice de la Cour d'appel, à Montréal, et se traduisant par « Celui qui viole la loi

cherche en vain le secours de la loi ». Il qualifie aussi la procédure entamée par M. Dupuis de « téméraire, voire abusive ». L'avocat du demandeur, M^e Robert Jodoin, n'a pas rappelé *La Voix de l'Est*, jeudi.



Dépêchez-vous pour une meilleure sélection

OBTENEZ
25%
DE RABAIS

SUR TOUTES LES MACHINES QUE VOUS AIMEZ, en inventaire ou modèles de plancher VOICI VOTRE CHANCE D'ÉPARGNER*

PFAFF

La Perfection commence ici.™

Les quantités sont limitées.

La différence, notre service après-vente!

Couture et aspirateurs
Martin.com

77 Robinson Sud, Granby 450 375-1821
Service de couturière sur place
www.coutureaspirateursmartin.com

*Sur le pdsf, spéciaux valides du jeudi 15 février au samedi 3 mars 2018

HÉRITAGE ABBOTSFORD

Des projets plein les cartons

MARIE-ÈVE MARTEL
marie-eve.martel@lavoixdelest.ca

SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD — En 2022, l'église anglicane St. Paul's aura deux cents ans. Héritage Abbotsford compte souligner cet important jalon avec panache. Et pour mettre le bâtiment en valeur comme il se doit, l'organisme lance ces jours-ci une importante campagne de financement.

« C'est curieux qu'elle soit si peu connue. Elle est tout à fait charmante ! » s'exclame Jean-Marie Bergman, président de l'organisme dont la mission est de préserver le bâtiment classé monument historique. Le lieu de culte du rang de la Montagne est en effet l'une des plus anciennes églises anglicanes en bois du Canada et serait même la doyenne d'entre toutes au pays.

Pour les férus d'histoire, l'église représente l'un des joyaux de la municipalité. Malheureusement, le bâtiment patrimonial est en très mauvais état. « Il y a plusieurs réparations à faire. Les vitraux risquent de s'effondrer. Il faut refaire l'extérieur... », énumère M. Bergman.

L'ampleur de la tâche est telle qu'Héritage Abbotsford estime à un demi-million de dollars la somme nécessaire pour mener à bien tous les travaux nécessaires. Le fait que la restauration d'édifices patrimoniaux est une opération très pointue fait enfler la facture, dit son président.

L'église anglicane du rang de la Montagne est l'une des plus anciennes églises anglicanes en bois du Canada

L'organisme se finance essentiellement à partir des dons de la communauté locale et de partenaires. Il reçoit également des dons de la part de descendants de ceux qui sont enterrés au cimetière anglican. « Et parfois, on reçoit des subventions du ministère de la Culture », ajoute M. Bergman.

« Notre grande ambition, pour le 200^e, serait que Patrimoine Canada nous donne un coup de main pour restaurer l'église à la hauteur de ce qu'elle est et de ce qu'elle vaut », dit-il, faisant référence au Fonds des legs, qui finance jusqu'à la moitié du coût de projets



Pour les férus d'histoire, l'église anglicane de Saint-Paul-d'Abbotsford est un joyau. Malheureusement, le bâtiment patrimonial est en mauvais état. — PHOTO ALAIN DION

communautaires à saveur culturelle ou patrimoniale.

Une fois les travaux réalisés, l'organisme souhaiterait organiser une fête où seraient conviés tous les citoyens, de même que des « invités de marque » des sphères politique, religieuse et artistique. On voit grand. « Dans nos rêves les plus fous, on souhaiterait faire venir l'Archevêque de Canterbury, le plus haut placé dans l'église anglicane », lance M. Bergman, le sourire complice.

« Pourquoi pas ? demande-t-il ensuite. Si on ne le demande pas, on ne saura jamais ! »

REDÉCOUVRIR LE HALL FISK

Dans un autre ordre d'idées, Héritage Abbotsford caresse depuis un moment le projet de doter le Hall Fisk, qui se situe à un jet de pierre de l'église, d'une salle de bain et de l'alimenter en eau courante. Un rêve qui se concrétisera cette année, et ce, grâce au soutien financier de plusieurs partenaires. Si tout se passe comme prévu, la partie arrière du bâtiment construit au tout début du 20^e siècle serait rénovée dès ce printemps.

L'organisme est présentement en appel d'offres pour trouver un archéologue qui certifiera que la construction de la fosse septique n'endommage pas des artefacts susceptibles de se trouver sur le site. « C'est une exigence du ministère de la Culture, afin qu'il nous donne son feu vert. Et la Ville attend le OK du ministère pour nous donner le sien, affirme M. Bergman. On espère que tout ça se fera avant le dégel. »

Par exemple, une écurie avait jadis été érigée tout près de l'église, puis a disparu. « Personne ne sait où exactement elle avait été érigée et aucun document n'en retrace l'emplacement », explique le président.

Une fois qu'on aura terminé les travaux de plomberie, les bénévoles de Héritage Abbotsford souhaiteraient aussi offrir au Hall une inauguration digne de ce nom afin de le faire découvrir ou redécouvrir aux gens de la région. « La finalité, c'est que le hall serve à la communauté », explique M. Bergman.

« Il ne faut pas oublier que ce sont les gens qui ont fondé Saint-Paul qui ont construit ces bâtiments, ajoute le bénévole. Si on souhaite les garder un autre cent ans, il faut en prendre bien soin. »

Plus qu'un conseiller...
...un ami depuis 25 ans

YVES PAQUETTE
Courtier immobilier

RE/MAX
#1
RE/MAX Professionnel inc.
Agence immobilière

2%
SOUS CERTAINES CONDITIONS

CELL.: 450 775-9940 BUR.: 450 378-4120
ESTIMATION GRATUITE

MOMO
SPORTS excellence

SHERBROOKE DÉMÉNAGE
LIQUIDATION DES SURPLUS
D'INVENTAIRE
DES ANNÉES ANTÉRIEURES DANS VOS MAGASINS
DE SHERBROOKE ET GRANBY

MINIMUM
40% À 70%
DE RABAIS

SUR UNE VASTE SÉLECTION
DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS*

500 000\$ DE VÊTEMENTS D'HIVER À LIQUIDER	2000 PAIRES DE CHAUSSURES ET BOTTES D'HIVER À LIQUIDER	500 PAIRES DE SKIS ALPINS ET SKIS DE FOND 40% À 70% DE RABAIS
--------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

150 PAIRES DE RAQUETTES À NEIGE À LIQUIDER	300 000\$ D'ÉQUIPEMENTS DE HOCKEY À LIQUIDER (à Sherbrooke seulement)	VASTE SÉLECTION DE VÊTEMENTS JUNIOR À 50% DE RABAIS
-------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

www.momosports.com
maintenant disponible en ligne
Granby - Sherbrooke
Suivez-nous

*La promotion s'applique uniquement sur les collections des années antérieures. Quelques exceptions, dont les cartes-cadeaux, les achats effectués antérieurement, les mises de côté, les commandes spéciales, les billets, les locations, les services d'entretien, Go Pro, Détails en magasin.

opinions

Président et éditeur ALAIN TURCOTTE

Éditeur adjoint MAURICE CLOUTIER

Directeur de l'information MARC GENDRON

LA VOIX DES LECTEURS

Zones inondables: réviser notre approche

Le 1^{er} février 2018 avait lieu à Drummondville un congrès provincial sur la gestion des inondations organisé par le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec. Les organisateurs de l'évènement disaient que « le temps est venu d'outiller les décideurs pour prévenir de nouvelles crises et d'instaurer un dialogue entre acteurs autour des solutions existantes, concrètes et applicables. » À cet effet, les signataires de ce communiqué considèrent que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) devrait reconduire un programme gouvernemental de détermination et de révision des zones inondables du Québec. Ils invitent aussi les administrateurs municipaux à reconsidérer leurs plans de développement proche des cours d'eau, y compris à proximité des zones de récurrence de 100 ans.

Depuis 2004, il n'existe plus de programme gouvernemental relatif à la détermination des zones inondables. Or, la cartographie disponible est loin d'être complète et la grande majorité des cartes produites sont dans les basses-terres du Saint-Laurent. La responsabilité de cartographier les zones inondables du Québec a été relayée aux instances municipales, ce qui présente certains problèmes. D'abord, il s'agit d'un fardeau financier de plus pour les petites municipalités, qui peinent parfois à justifier une pareille dépense, malgré des besoins de plus en plus évidents. L'autre problème est que les méthodes de détermination des zones inondables sont diverses et ne sont présentement pas encadrées du point de vue réglementaire. Sans vouloir remettre en doute l'intégrité de qui que ce soit, cette situation ouvre la porte à des études répondant davantage aux besoins de particuliers plutôt qu'à la réalité du milieu étudié. De plus, il arrive que les instances municipales n'aient pas assez de connaissance pour juger de la validité des études qui leur seraient soumises, par exemple, par un promoteur immobilier. La reconduction d'un programme gouvernemental de détermination des zones inondables, ou à tout le moins un cadre réglementaire uniformisant les méthodes de délimitation, éliminerait cette ambiguïté.

La rivière Sutton en Montérégie, en est un bon exemple. Ce petit

cours d'eau à méandres s'écoule au cœur de la municipalité du même nom. Située au pied d'un imposant massif montagneux rocheux, la rivière est parfois soumise à des crues spectaculaires. Au cours des 50 dernières années, des résidents de longue date ont vu la rivière sortir au moins à trois reprises de son lit (1969, 1997 et 2011), et ce, bien au-delà de la limite de la zone de récurrence de 100 ans présentement reconnue. Une levée de boucliers a eu lieu lorsqu'un projet de développement immobilier, dans une section potentiellement inondable de la rivière Sutton, fut déposé à la mairie. Il a fallu près d'une année de dialogue entre les citoyens, la ville de Sutton et la MRC Brome-Missisquoi pour que soit adopté un règlement de contrôle intérimaire servant à réviser les zones à risque d'inondation dans le secteur du périmètre d'urbanisation du centre-ville de Sutton. N'eût été la vigilance des citoyens de Sutton, ce projet immobilier aurait fort probablement été autorisé sans aucune évaluation indépendante de la situation, exposant les futures propriétés à des risques d'inondation. Cet exemple illustre comment les instances municipales se doivent d'être soucieuses et transparentes face à tout projet à proximité des cours d'eau, ainsi que la nécessité d'une révision des zones inondables à l'échelle nationale.

Avec la publication récente de la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques, symbolisant l'importance que le gouvernement du Québec accorde à ces milieux, nous osons croire qu'un soutien proactif du MDDELCC dans la détermination des zones inondables sera préconisé dans un futur rapproché. Avec les risques associés à une mauvaise délimitation et les torts parfois irréparables que causent les inondations, ce serait au bénéfice de tous, tant sur les plans social et économique qu'écologique.

Depuis le début de l'année 2018, des inondations ont fait la manchette. Le temps n'est plus au dialogue; devant les incertitudes des changements climatiques et la vitesse avec laquelle ils se produisent, assurer une définition adéquate des zones inondables pour les rivières du Québec et y limiter toute nouvelle intervention humaine serait une solution préventive durable, une avancée vers la saine adaptation de nos villes aux changements climatiques.

Louise Gratton, écologiste et résidente de Sutton

Gabriel Cliche, chargé de projets pour la Fondation Rivières

Diana Dyer, résidente de Sutton

L'ÉQUIPE DU TONNERRE



Un conseil honnête et transparent

Le gouvernement canadien veut imposer les allocations de dépenses des élus. Pourquoi? Laissons M. Alexandre Cusson, aujourd'hui président de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), nous expliquer ce que représente cette allocation et pourquoi la soudaine volte-face du gouvernement fédéral:

« À l'origine, rappelle M. Cusson, l'allocation de dépenses devait servir à couvrir les nombreuses activités-bénéfices auxquelles les élus sont invités. » Il reconnaît que tous les élus n'engagent pas autant de dépenses à ce chapitre. Sur une note personnelle, il demande: « Est-ce que cette allocation pourrait être remplacée par autre chose qui serait plus transparent? Parce que ce n'est pas censé être un salaire, mais certains élus pouvaient ne faire aucune de ces dépenses-là et d'autres, en faire beaucoup. »

(Propos publiés dans « L'allocation de dépenses des élus sera imposée à compter de 2019 », *Le Devoir*, 1^{er} avril 2017)

Donc, en fait, le gouvernement donnait une grande confiance en nos élus, en les laissant se rembourser des dépenses sans exiger de pièces justificatives. Naturellement, certains en ont abusé et ont choisi de ne pas effectuer ces dépenses et carrément empocher le montant comme salaire... sans payer d'impôt. Ceci constitue tout simplement une fraude fiscale dans l'esprit de la loi et Ottawa tente de remédier à cette situation.

Si les élus de Granby décident d'augmenter leur salaire afin de « compenser » les impôts d'Ottawa, ils nous disent en fait qu'ils n'ont jamais eu de dépenses reliées à leurs fonctions et que cette allocation a toujours été un salaire déguisé sur lequel nos élus ne payaient aucun impôt. Bref, ils se déclarent eux-mêmes fraudeurs depuis toutes ces années.

Dans la situation actuelle, un conseil honnête et transparent choisirait d'annuler carrément cette allocation de dépenses, instaurerait un système de remboursement des dépenses sur pièces justificatives, et ce, sans augmenter leur salaire de base.

Les dépenses ne sont pas — et n'ont jamais été — un salaire. Elles servent tout simplement au bon

fonctionnement de l'état et elles ne sont pas censées apporter un quelconque avantage aux employés qui les reçoivent.

Membres du conseil, est-ce que vous avez volontairement tenté de vous soustraire de votre obligation de payer des impôts sur votre revenu durant toutes ces années ou est-ce que vous aviez réellement des dépenses reliées à vos fonctions à acquitter?

Si — et je dis bien si — c'était un salaire déguisé, vous devriez vous compter chanceux d'avoir pu en profiter toutes ces années sans avoir à payer d'impôt et sans qu'il y ait de recours contre vous pour rembourser l'état suite à un geste considéré frauduleux. Acceptez avec dignité d'être traité comme tous les autres citoyens aujourd'hui et ne nous demandez pas de payer vos impôts.

Denny O'Breham
Granby



**POUR
NOUS
ÉCRIRE**

opinions@lavoixdelest.ca

Mélina Roberge plaide coupable

CYNTHIA LAFLAMME
cynthia.laflamme@lavoixdelest.ca

La Granbyenne Mélina Roberge a plaidé coupable à une accusation d'importation d'une quantité commerciale de cocaïne, vendredi, devant un tribunal de Sydney, en Australie.

Elle suit de près André Tamine, un de ses complices qui avait plaidé coupable il y a une semaine.

Elle a annoncé sa décision alors qu'elle était de retour devant le juge pour comparaître, confirme le porte-parole de la cour de district de la Nouvelle-Galles-du-Sud, Georgie Loudon. Son procès, qui devait débiter lundi, a été annulé.

Si Tamine doit attendre le 26 octobre pour connaître sa peine, Roberge sera de retour au tribunal le 23 mars 2018, devant la juge Kate Traill, pour connaître sa sentence.

Mélina Roberge, Isabelle Lagacé et André Tamine s'étaient embarqués sur une croisière de luxe autour du monde à bord du Sea Princess. Ils ont été interceptés le 29 août 2016 au port de Sydney. Les autorités avaient découvert, avec l'aide de chiens renifleurs, 95 kg de cocaïne dans leurs valises, une quantité évaluée à 30,5 M \$ canadiens. Ils pourraient avoir servi de mule pour un réseau criminalisé.

Lagacé avait plaidé coupable en



Mélina Roberge a plaidé coupable d'avoir importé une quantité commerciale de cocaïne. — PHOTO TIRÉE D'INSTAGRAM

2016 et écopé de 7 ans et demi de prison près d'un an plus tard.

Tamine et Roberge devaient subir leur procès dès lundi.

Selon le Code criminel australien, l'importation d'une quantité commerciale de drogue contrôlée aux frontières est passible d'une peine de prison à vie.

Mélina Roberge sera de retour au tribunal le 23 mars 2018

URGENCE 24/24 h/7 jours



GESTION PARASITAIRE

Gestion parasitaire de l'Estrie inc.

- Travail et satisfaction garantis
- 5 camions à votre service
- Produits à faible impact

Membre de l'AQGP





450 775-3774
SPÉCIALISTE EN GESTION PARASITAIRE
20 ANS D'EXPÉRIENCE



LUC JEAN
PROPRIÉTAIRE

Clinique de santé et d'esthétique dentaire




CAROLINE BEAUCHEMIN
DENTISTE GÉNÉRALISTE

PEGGY DUGUAY
SECRETARE

CAROLINE VEILLEUX
HYGIÉNISTE DENTAIRE

MARIE-JOSÉE HAMEL
ASSISTANTE

Rébecca Mossaad
Dentiste généraliste
(pour service de chirurgie)

Bienvenue aux nouveaux patients

27, rue Elgin, bureau 1, Granby · 450 378.8966



QUARTIER PAPINEAU

COWANSVILLE



GESTION MARC BRETON CONSTRUCTION

VISITE LIBRE
SAMEDI ET DIMANCHE 13 H À 16 H
105, RUE MONT BROME, GRANBY

INCLUS
CERTAINES CONDITIONS S'APPLIQUENT

PAYSAGEMENT + GOUTTIÈRES + ASPHALTE

Sébastien Bérard 777-8908
gestionmarcbreton.com

Réforme du programme de l'IVAC demandée

Des parents n'ont pas les moyens d'assister au procès du meurtrier de leur enfant

PATRICIA CLOUTIER
pcloutier@lesoleil.com

Des parents dont l'enfant a été assassiné demandent au gouvernement de les aider financièrement afin qu'ils puissent avoir les moyens d'assister au procès du présumé meurtrier. La ministre de la Justice Stéphanie Vallée se montre ouverte à l'idée.

« J'ai vu des parents dormir dans leur voiture. J'ai vu des parents d'enfants assassinés se faire refuser le restaurant au palais de justice parce qu'ils avaient une boîte à lunch », raconte Nancy Roy, directrice générale de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD).

M^{me} Roy déplore que certaines familles décident de ne pas assister au procès, faute de moyens pour payer le transport et l'hôtel, alors que d'autres s'appauvrissent pour le faire.

Accompagnée de plusieurs parents éplorés, M^{me} Roy a assisté à la période de questions à l'Assemblée nationale. Le Parti québécois (PQ) et la Coalition avenir Québec (CAQ) ont fait front commun et ont pressé la ministre Vallée de réagir et de réformer le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC).

M^{me} Vallée a annoncé qu'elle avait donné la directive à l'IVAC en novembre dernier d'élaborer un programme pour accompagner financièrement les familles des victimes lors d'un procès. « J'aurais aimé ce matin [jeudi] pouvoir annoncer le programme, ce n'est pas tout à fait peaufiné », a-t-elle soutenu.

ASSASSINÉ À L'ÉTRANGER

L'AFPAD demande également que les parents dont l'enfant a été assassiné soient reconnus comme des victimes à part entière et reçoivent de l'aide psychologique tant et aussi

longtemps que nécessaire, et ce, même si leur enfant a été assassiné à l'extérieur de la province.

Pour Véronique Hivon, vice-chef du PQ, « il y a effectivement une discrimination pour ces parents-là », parce que si on meurt d'un accident de voiture à l'extérieur du Québec, il y a une indemnisation, mais il n'y en a pas si on est victime d'un acte criminel. Sur ce point, la ministre Vallée a référé les familles des victimes à un programme d'indemnisation qui est géré par le gouvernement fédéral.

M^{me} Hivon juge que le Québec a « amplement les moyens » de répondre aux demandes de l'AFPAD, qui pourraient coûter entre 1 et 3 millions \$.

La députée fait valoir qu'à l'heure actuelle, « il y a 40 millions \$ de surplus qui dorment au Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, qui s'accumulent année après année. »

La ministre Vallée soutient quant à elle qu'elle doit agir « en respectant la capacité de payer des Québécois ». Elle a aussi rappelé que son gouvernement a bonifié les fonds de l'IVAC de 54 millions \$ en juin dernier.

Le député Simon Jolin-Barrette, de la CAQ, a quant à lui demandé qu'une commission parlementaire soit mise sur pied pour réformer en profondeur la loi de l'IVAC, une demande répétée par son parti depuis 2014.



La ministre Stéphanie Vallée — PHOTO ARCHIVES LE DROIT



L'entente devrait contribuer à régler le problème de la pénurie de médecins dans les centres d'hébergement. — PHOTO 123RF

PRISE EN CHARGE DES PATIENTS EN CHSLD

Possible entente entre Québec et les médecins

ÉLISABETH FLEURY
efleury@lesoleil.com

Les patients hébergés en CHSLD compteront finalement dans la prise en charge par les groupes de médecine familiale (GMF). Bien que des ficelles resteraient encore à attacher, un accord de principe sur la pondération de ces patients aurait été conclu entre le ministère de la Santé et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), a appris Le Soleil.

Cette entente devrait contribuer à régler le problème de la pénurie de médecins dans les centres d'hébergement, particulièrement dans la région de Québec, où on compte actuellement quelque 275 lits de CHSLD en découverte médicale, selon les données du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale.

Encore la semaine dernière, une médecin du CHSLD Saint-Augustin, la D^{re} Louise Côté, a annoncé qu'elle jetait l'éponge. Dans une lettre envoyée aux quelque 266 patients de l'établissement de Beauport, elle attribuait son départ, effectif le 15 avril, à une surcharge de travail dont le ministère est « l'unique responsable ».

La D^{re} Côté rappelait que l'entrée

en vigueur de la loi 20 favorisant l'accès à la médecine de famille avait provoqué un départ massif des médecins des CHSLD vers les cliniques médicales. « C'est au ministère à changer ses lois pour que nos patients en CHSLD comptent dans la prise en charge par les médecins », écrivait-elle.

La médecin faisait allusion au fait qu'un patient en CHSLD vaut zéro sur une échelle définie par le ministère de la Santé pour la prise en charge des patients par les GMF. À titre de comparaison, une femme enceinte compte pour trois patients pondérés et une personne âgée suivie à domicile compte pour 12.

Selon ce qui aurait été convenu entre le ministère de la Santé et la FMOQ, un résident de CHSLD inscrit dans un GMF et pris en charge par un médecin compterait maintenant pour six patients pondérés. Au moment d'écrire ces lignes, l'entente était sur le point d'être signée. Des « vérifications » portant sur les coûts de cette mesure pour le gouvernement étaient toujours en cours, nous a-t-on dit.

En entrevue au *Soleil*, il y a quelques jours, le président de l'Association des médecins omnipraticiens de Québec, le D^r Pascal Renaud, avait expliqué que le ministère de la Santé n'était pas prêt à se rendre à une pondération de

12 patients pour la personne hébergée en CHSLD, comme le réclamait la FMOQ, même si son cas est plus lourd que celui d'une personne âgée suivie à domicile. « Le ministère estime que quand un médecin se déplace à domicile, il ne voit qu'un patient à la fois, alors qu'il peut en voir entre 10 et 20 au CHSLD », rapportait le D^r Renaud.

RÉMUNÉRATION PLUS CONCURRENTIELLE

Le ministère de la Santé et la FMOQ auraient également commencé à discuter sur l'augmentation de la rémunération des médecins qui pratiquent en CHSLD, une autre mesure qui vise à rendre cette pratique plus « attractive ».

Comme la dernière entente de rémunération conclue entre Québec et la FMOQ prévoit déjà des investissements dans la pratique en CHSLD, cette mesure n'engendrera pas de coûts supplémentaires pour le gouvernement, nous a-t-on assuré. Les discussions en cours porteraient en fait sur la façon de distribuer les sommes convenues.

Au cours des dernières semaines, *Le Soleil* a fait état de cas de patients hébergés en CHSLD, parfois en fin de vie, devant être transférés en ambulance dans les hôpitaux pour y recevoir des soins médicaux, faute de médecins dans leur milieu de vie pour soulager leurs souffrances.

CADRES ET MÉDECINS SPÉCIALISTES

Deux poids, deux mesures, dit la CAQ

ÉLISABETH FLEURY
efleury@lesoleil.com

Le député caquiste François Paradis a accusé jeudi le ministre Gaétan Barrette d'être en « totale contradiction » quand il dit être obligé de respecter sa signature avec les médecins spécialistes, alors qu'il a déposé le projet de loi 160 « qui donne au gouvernement le droit de ne pas respecter sa signature ».

Le député de Lévis a rappelé pendant la période de questions de l'Assemblée nationale que pour sauver 200 millions \$ et éviter que d'anciens cadres du réseau de la santé touchent deux ans d'indemnités de départ, le gouvernement allait « casser un règlement ».

Le Soleil rapportait cet automne que le ministre Barrette avait choisi la manière forte pour répondre à un jugement de la Cour supérieure qui invalidait un règlement de la loi 10 (modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé) et qui aurait pu coûter jusqu'à 200 millions \$ au gouvernement. Au lieu d'aller en appel, le ministre a déposé un projet de loi pour valider son règlement et le rendre incontestable.

Le ministre Barrette avait

défendu cette façon de faire en plaidant notamment que « ce n'est pas la première fois que des projets de loi de cet ordre-là sont déposés dans l'histoire du Québec ».

« Avec le projet de loi 160, le gouvernement a décidé que deux ans de primes de départ pour des cadres, c'est trop. Il a raison, le gouvernement peut aussi dire aux médecins spécialistes que le rattrapage salarial avec le Canada est atteint et même dépassé. C'est trop. Ça ne peut pas être deux poids, deux mesures », a fait valoir jeudi le député Paradis, qui se demande « pourquoi ce qui est bon pour les cadres n'est pas bon pour les médecins spécialistes ».

INCOMPRÉHENSION

Le ministre de la Santé a répondu que les deux dossiers ne pouvaient être comparés. « Dans un cas, c'est une question qui traite des employés de l'État, alors que, dans l'autre, c'est une obligation contractuelle avec des travailleurs autonomes », a justifié le ministre de la Santé.

Plus tard sur Twitter, le ministre Barrette a accusé le député caquiste d'être « incapable de comprendre la différence des liens contractuels avec le gouvernement d'un employé de l'État vs un travailleur autonome ». « Nous ne pouvons pas être gouvernés par des gens qui ne comprennent pas de telles notions », a-t-il attaqué.



Le député de Lévis François Paradis — PHOTO ARCHIVES LE SOLEIL

COURS D'ALPHABÉTISATION EN FRANÇAIS POUR UNE CLIENTÈLE ADULTE OFFERTS AUX PERSONNES NE SACHANT NI LIRE NI ÉCRIRE.

COMPLICE DE VOTRE RÉUSSITE
DEPUIS 50 ANS
CRIF
CENTRE RÉGIONAL INTÉGRÉ DE FORMATION
Commission scolaire des *Vies-Cerfs*

Entrées mensuelles.
Inscriptions en tout temps.
Communiquez avec nous!

450 378-8544 - crif.csvdc.qc.ca

GIFC
GESTION IMMOBILIÈRE

ESPACES COMMERCIAUX DE QUALITÉ SUPÉRIEURE À LOUER AU CENTRE-VILLE DE GRANBY

gifc.ca

L# 396

LOCAUX À PARTIR DE 1 500 pi²

C A R R É U R B A I N

LOCAUX DE 550 À 2 220 pi²

QUARTIER EFC

LOCAUX À PARTIR DE 550 pi²

INFORMATIONS : 450 375-5435 | location@gifc.ca | [gifc.GestionImmobilier](https://www.facebook.com/gifc.GestionImmobilier)

« Un message à lancer »

Le maître du pitbull ayant défiguré une fillette reconnu coupable de négligence

La Presse canadienne

LONGUEUIL — La procureure de la Couronne a demandé une peine de pénitencier de trois ans pour le propriétaire d'un pitbull déclaré coupable, jeudi, de négligence criminelle ayant causé de graves blessures à une fillette de sept ans. Le juge a indiqué qu'il avait en tête une peine plus sévère, car il « y a un message à lancer ».

Le juge Pierre Bélisle de la Cour du Québec a lu son jugement jeudi matin au palais de justice de Longueuil, par lequel il a déclaré Karim Jean Gilles coupable de négligence

criminelle ayant causé des lésions corporelles à la petite Vanessa Biron en septembre 2015. Il s'agirait de la première fois qu'une personne au Québec est reconnue coupable de négligence criminelle au terme d'un procès pour une attaque commise par son animal.

L'homme n'a pas réagi quand le verdict est tombé.

La mère de Vanessa avait les larmes aux yeux quand elle a entendu le mot « coupable » et a serré fortement la main de son conjoint. Celui-ci, Bernard Biron, s'est déclaré soulagé et très satisfait du verdict.

Le juge Bélisle a déclaré en rendant son jugement que l'accusé est

« irresponsable » et qu'il « se moque éperdument de la loi et de la sécurité d'autrui ».

« Il aurait dû prévoir les conséquences de son inaction », a lu le juge. Il savait que ses chiens étaient dangereux et n'a pris aucune mesure pour empêcher qu'ils s'en prennent à quelqu'un, a-t-il ajouté.

Dans sa plaidoirie, l'accusé avait suggéré qu'il y avait peut-être eu provocation de la part de la petite victime. « Cet argument est sans fondement », a tranché le juge Bélisle d'un ton sec.

Selon lui, l'accusé a démontré une « insouciance déréglée » envers la sécurité d'autrui, en omettant de

munir ses chiens de colliers et de laisse lorsqu'ils étaient à l'extérieur, en ne clôturant pas sa propriété de façon adéquate pour empêcher que ses chiens ne s'échappent, et en laissant les deux chiens à sa mère, qui n'avait pas la capacité physique pour les maîtriser.

LA PEINE RÉCLAMÉE

Les représentations sur la peine ont eu lieu jeudi, immédiatement après le verdict.

Citant les graves blessures subies par la fillette, les antécédents criminels de Karim Jean Gilles, le risque de récidive, son absence de remords et d'empathie, la procureure de la Couronne, Claudie Gilbert, a demandé une peine de prison de trois ans à purger de façon consécutive, c'est-à-dire après celle pour laquelle il est actuellement incarcéré.

« Moi je pensais à une peine plus sévère... plus que trois ans », a rétorqué le juge Bélisle, qualifiant l'accusé de « téflon », sur lequel les peines ne semblent pas avoir d'effet.

« Ça me préoccupe. Il y a un message à lancer », a-t-il ajouté.

Il a dit que l'homme aura une peine « sévère, peut-être même exemplaire ».

Le 20 septembre 2015, la petite Vanessa Biron s'était rendue au parc Marquise de la ville de Brossard avec sa sœur de cinq ans et sa mère. C'est là qu'elle a été attaquée par le pitbull de l'accusé, pendant que son autre chien tournait autour d'elle en grognant et en jappant. La mère de Vanessa s'est jetée sur elle pour servir de bouclier humain.

La peine de Karim Jean Gilles sera prononcée par le juge Bélisle le 23 mars.

CABANE à SUCRE



Bienvenue
à notre érablière
avec vue
panoramique!
Notre menu
composé de mets
traditionnels mettant
le porc du Québec et
les produits du terroir
à l'honneur



Menu:

- Salade de choux
- Marinade style maison
- Crudités
- Pain artisanal
- Cretons sans gluten
- Soupe aux pois
- Oreilles de crisse
- Fèves au lard
- Jambon fumé de l'Estrie
- Omelettes
- Petites patates rissolées
- Bajoues de porc fumé
- Ragoût de boulettes et pattes de cochon
- Petites crêpes
- Tarte au sirop d'érable
- Pouding chômeur
- Grands-pères dans le sirop

4329, CHEMIN SYMINGTON, DUNHAM
450 295-2270

Pour réservation :
www.erablierehilltop.com

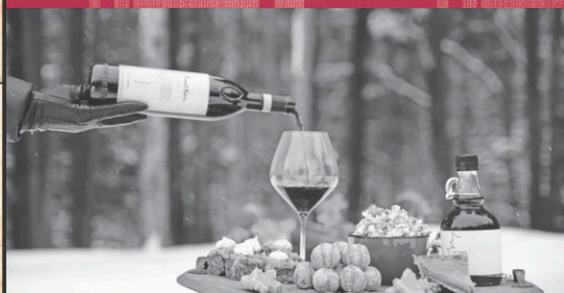
Érablière

28 février au 29 avril
mercredi au dimanche

Dunham, Qc
(450) 538-3782



Menu traditionnel revisité
3 ou 6
services



Réservez en ligne :
levignobleduruissseau.com

BAKLAVAS QUÉBÉCOIS AU SIROP D'ÉRABLE

POUR PRÉPARER VOS
BAKLAVAS QUÉBÉCOIS,
VOUS AUREZ BESOIN DE :

INGRÉDIENTS

- 275 g de noix de Grenoble, émietées
- 250 g d'amandes ou de pistaches, émietées
- 60 g de sucre
- 5 ml de cannelle moulue
- 13 feuilles de pâte phyllo, taillées en carrés de 23 cm sur 23 cm
- 125 g de beurre non salé, fondu
- 5 ml d'eau



POUR LE SIROP,
VOUS AUREZ BESOIN DE :

- 375 ml d'eau
- 200 ml de sirop d'érable
- 2 g de clou de girofle moulu
- 200 g de sucre
- 6 g de cannelle moulue
- 15 ml de jus de citron

LES ÉTAPES :

Préchauffer le four à 160 °C. Beurrer un moule de 23 cm sur 23 cm. Dans un bol, mélanger les noix choisies, le sucre et la cannelle. Déposer une à une 5 feuilles de pâte phyllo au fond du moule en badigeonnant chacune des feuilles de beurre fondu. Étendre la moitié du mélange de noix sur la pâte. Couvrir de 3 feuilles de pâte phyllo badigeonnées de beurre fondu. Étendre le reste du mélange de noix sur la pâte. Couvrir des 5 dernières feuilles de pâte phyllo badigeonnées de beurre fondu. Humecter légèrement d'eau la feuille de pâte phyllo du dessus. Découper, en losanges ou en carrés, à l'aide d'un couteau pointu. Cuire au four pendant 40 minutes, recouverts de papier d'aluminium.

Pendant ce temps, préparer le sirop : porter à ébullition tous les ingrédients du sirop sauf le sirop d'érable. Cuire pendant 10 minutes afin de faire épaissir. Ajouter le sirop d'érable et cuire encore 5 minutes. Verser le sirop chaud sur les baklavas au sortir du four et laisser refroidir à la température de la pièce.

Recette inspirée du www.recettes.qc.ca
et légèrement adaptée.

Québec récompensera des enseignants

Le gouvernement lance un appel de candidatures, du 1^{er} mars au 14 mai,

afin de dénicher les perles rares du réseau de l'éducation. Un Ordre de l'excellence en éducation sera créé pour récompenser les enseignants et autres employés du milieu de l'éducation les plus méritants. On soulignera ainsi la contribution

exceptionnelle des enseignants de tous les niveaux, partout au Québec. Le futur Conseil de l'Ordre devra analyser les candidatures reçues et formuler ses recommandations au gouvernement. **LA PRESSE CANADIENNE**

LaVoixde l'Est *fière* de présenter le Salon Habitation Granby et région 2018

Publireportage

SALON HABITATION

GRANBY & RÉGION

90 EXPOSANTS

Achetez région, achetez chez nous!



Christian Malo, directeur général La Voix de l'Est, Christian Laporte, v.-p. Salon Habitation, Sylvain Denault, directeur principal ventes La Voix de l'Est, Éric Gaudreau président Salon Habitation

Lancement du Salon Habitation Granby et région :

Un nombre record d'exposants vous proposent une offre abondante et diversifiée!

Le mardi 20 février dernier s'est déroulé, au resto-pub Le St-Ambroise, le lancement de la 18^e édition du Salon Habitation Granby et région, qui aura lieu du 15 au 18 mars prochain à l'Interplus. Présenté par *La Voix de l'Est*, l'événement, dont le thème est « La famille sous un même toit », promet d'être plus convivial que jamais avec, en nouveauté, une garderie sur place.

Avec son nombre record de 90 exposants, le Salon soulignera l'importance de l'achat local et la diversité de l'offre. Les exposants accueilleront fièrement les visiteurs pour leur présenter leurs nouveautés dans des secteurs tels que :

- Aménagement extérieur
- Auvents et solariums
- Béton
- Chauffage et climatisation
- Courtiers immobiliers et hypothécaires
- Couvre-planchers
- Cuisines, modules culinaires
- Décoration et aménagement intérieur
- Entrepreneurs en construction et rénovation
- Excavation et installations septiques
- Extermination
- Gazebos
- Matelas
- Portes et fenêtres
- Projets domiciliaires
- Revêtements extérieurs
- Systèmes d'alarme
- Rona : idées déco et conseils

Une fois de plus cette année, on note la présence de Rona l'Entrepôt au Salon. À son kiosque, les visiteurs pourront admirer une grande variété de produits tendance pour la maison, dont les populaires

panneaux muraux intérieurs au fini imitant à la perfection le bois de grange, de nombreuses nouveautés dans le domaine des portes et fenêtres et plusieurs appareils électroménagers à la fine pointe de la technologie. Et, en primeur cette année, les gens auront l'occasion de discuter avec les professionnels des différents services d'installation offerts chez Rona.

Le speed coaching est de retour

À la suite du succès obtenu l'an passé, le Salon Habitation Granby et région propose une fois de plus aux visiteurs son concept appelé *speed coaching*. Ceux-ci auront, en effet, la chance de rencontrer gratuitement, pendant une période de 15 minutes, des spécialistes tels que notaire, avocat, expert en services financiers, courtier immobilier, agent hypothécaire et inspecteur. Consultez l'horaire sur la page facebook du Salon et réservez votre consultation dès maintenant.

Tirage d'une valeur de 5 000 \$

Une visite au Salon pourrait vous faire gagner gros puisqu'on y fera tirer un montant de 5 000 \$ échangeable auprès des exposants.

Billets en prévente et navette

L'entrée au Salon est de 8 \$ pour les adultes et gratuite pour les jeunes de 14 ans et moins. Rona l'Entrepôt de Granby ainsi que le resto-pub Le St-Ambroise offrent des billets en prévente au coût de 3 \$ pour un temps limité. De plus, les visiteurs peuvent garer leur véhicule directement au Zoo de Granby, où une navette les transportera gratuitement chez Interplus. À noter que le transport effectué par cette navette débutera une demi-heure avant l'ouverture du Salon et ce, pendant toute la durée de l'événement.

Consultez l'édition spéciale de La Voix de l'Est

Pour de plus amples renseignements sur l'événement, consultez le Guide du Salon de l'Habitation Granby et région, qui sera publié le mercredi 14 mars prochain sur toutes les plateformes de *La Voix de l'Est* (papier, Internet et application).



HORAIRE DU SALON

Judi : 18 h à 21 h ■ Vendredi : 11 h à 21 h ■ Samedi : 10 h à 19 h ■ Dimanche : 10 h à 17 h



WWW.SALONHABITATIONGRANBY.COM

575, rue Dufferin, Granby 450 375-2552

VOTRE HOROSCOPE

DU 20 FÉVRIER AU 20 MARS



POISSONS

Étant donné que la Lune en Gémeaux fait un pied de nez au Soleil en Poissons, vous devrez sans doute fournir un certain effort afin de demeurer juste et équitable. Le fait qu'une personne ne soit pas seule à avoir commis une faute n'en minimise pas la gravité. Rappelez-vous que l'impartialité est de mise et qu'il ne faudrait pas excuser les uns alors que l'on condamne les autres.

DU 21 MARS AU 20 AVRIL



BÉLIER

Il faut battre le fer quand il est chaud. Le bon jour pour faire quelque chose, c'est le jour où on l'a décidé. En dépit de son opposition à Mars, la Lune en Gémeaux vous investit de la détermination nécessaire pour donner le meilleur de vous-même. Les démarches entreprises aujourd'hui devraient entraîner les conséquences souhaitées. Ne reportez pas une affaire importante à trop tard...

DU 21 AVRIL AU 20 MAI



TAUREAU

Avec aujourd'hui le cycle Lunaire en Gémeaux et ses désaccords, l'acceptation de nouvelles données ne sera sans doute pas chose facile. Cependant, si plusieurs personnes le confirment, il faudrait probablement cesser d'en douter et vous rendre à l'évidence. Vous gagnerez des points si vous montrez que le Taureau que vous êtes est capable de s'adapter facilement aux circonstances.

DU 21 MAI AU 21 JUIN



GÉMEUX

Les choses sont souvent plus simples en paroles qu'en actes. Vu que la Lune en Gémeaux vit quelques conflits, les conseils vertueux pourraient s'avérer plus difficiles à mettre en application. Assurez-vous qu'une alternative soit réaliste avant d'entreprendre des transformations. Si possible, laissez passer un jour ou deux, et vous devriez vous sentir nettement mieux.

DU 22 JUIN AU 22 JUILLET



CANCER

Opposée à Mars et angulaire à tout un amas planétaire, la Lune en Gémeaux crée un climat de contradiction qui pourrait avoir un curieux effet sur les rapports de force. Un conflit pourrait naître entre le besoin de se conformer aux traditions et l'envie d'en faire table rase. Ce climat pourrait susciter de grandes remises en question et modifier le programme de votre journée.

DU 23 JUILLET AU 23 AOÛT



LION

Les aspects conflictuels actuels de la Lune en Gémeaux, pourraient susciter davantage de curiosité des autres à votre endroit. Un léger embarras pourrait aussi résulter de l'abondance de propositions. N'acceptez pas une invitation dans l'unique but de ne pas peiner quelqu'un d'autre. Choisissez l'alternative dont vous aurez envie et qui vous conviendra réellement le mieux.

DU 24 AOÛT AU 22 SEPTEMBRE



VIERGE

Si le fait de ne pas connaître une réponse est source de tracas, alors pourquoi redouter d'apprendre de quoi il s'agit? La situation est probablement plus favorable que vous ne l'anticipez, et vous auriez tout intérêt à rechercher de l'information. Bien qu'elle puisse apporter une contrainte, l'opposition de la Lune avec Mars ne vous empêchera pas forcément de parvenir à vos fins.

DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE



BALANCE

Bien qu'elle se trouve opposée à Mars en Sagittaire, la Lune en Gémeaux se place aussi au carré d'un amas d'astres en Poissons. Conséquemment, il n'est pas recommandé d'essayer de régler un problème délicat. Les mesures prises pour obtenir plus, risquent d'être contreproductives aujourd'hui. Mieux vaudra attendre pour amener une question épineuse sur le tapis.

DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE



SCORPION

Le niveau d'assurance que vous dégagerez - grâce à Jupiter en Scorpion - influencera la réceptivité des autres à votre endroit. Vous avez tout intérêt à aller droit au but, sans tourner autour du pot, ce qui s'appliquera spécialement si vous demandez un service à quelqu'un. Plus vous donnerez l'impression d'avoir confiance en vous, et mieux les choses iront.

DU 23 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE



SAGITTAIRE

Tandis que la Lune en Gémeaux fait face à Mars en Sagittaire, il est probable qu'une solution longtemps attendue vous parvienne au moment où vous vous y attendez le moins. Aujourd'hui, il s'agira sans doute d'une journée d'effervescence lors de laquelle vous pourrez tisser des liens en vue de vous établir dans un nouveau cercle d'individus. Mais il y aura des vagues...

DU 22 DÉCEMBRE AU 20 JANVIER



CAPRICORNE

Loin de favoriser les initiatives risquées, l'opposition de la Lune en Gémeaux à Mars en Sagittaire suggère de vous en tenir aux valeurs sûres et d'attendre un peu pour tenter quelque chose de plus audacieux. Une annonce controversée pourrait causer des remous parmi votre entourage. Vous gagnerez à réfléchir un laps de temps plutôt que de vous prononcer impulsivement.

DU 21 JANVIER AU 19 FÉVRIER



VERSEAU

Avec une opposition Lune-Mars, dans l'axe Gémeaux-Sagittaire, une situation pourrait évoluer en accéléré. Même si les transformations abondent dans le sens de vos aspirations, vous risquez de ne disposer que de peu de temps pour vous y préparer. Vous gagnerez donc à prévoir un peu d'avance dans votre plan d'action afin de ne pas vous faire prendre au dépourvu.

Petites annonces

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30*

450 375-8888
classees@lavoixdelest.ca

*Avant 16h pour parution le lendemain.
 Le vendredi avant 16h pour parution dans *Le Plus*.

laVoixdel'Est

VISA MasterCard Interac

PRENEZ NOTE QUE:
 Nos annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Notre journal se rend responsable d'une seule insertion erronée.
 Toute erreur ou annulation dans les éditions du MARDI au SAMEDI doit être soulignée AVANT 16h pour être corrigée ou annulée le lendemain.
 Toute erreur ou annulation dans Le Plus ou pour le SPÉCIAL TRIO MÉDIA doit être soulignée avant le VENDREDI, 16h pour être corrigée ou annulée.

386139V

7641 Propriétés demandées

CUISINIER(E) demandé(e) avec expérience, Sonia 450-372-3303, 450-578-6181.

7687 Terrains, terres et fermes à vendre

SECTEUR LAC BOVIN, terrains de 9,000 à 15,000 pi.ca. avec services. Architecture contrôlée par la ville. Benjamin Brunelle cell. : 450 522-1777

7737 Logements à louer Granby

4½- 3e étage, libre 1er juil., endroit paisible et confortable, près poste de police, non-fum., pas d'animaux, 450 378-7263, 450 531-4265

4½ STYLE CONDO, construction neuve, libre 1^{er} juillet, ensoleillé, tranquille, sécuritaire, remise, à partir 800\$. 514 993-0085

GRANDS 4½, très propres, libres 1^{er} mars à 1^{er} juillet, 550\$ à 620\$ câble inclus. 467 Fournier, 759 Bussière, 450 776-2648

7783 Massothérapie et soins thérapeutiques

MASSAGE 450 521-1331
 (Plus de 956-0725) Relaxation - 7/7 - Granby

MASSAGE SUÉDOIS 7/7 SYLVIE : 450 521-4362

7819 Messages personnels

1A AUX MESSAGES ET PLAISIR
 Belle femme, forte poitrine Privé, Granby. 579 361-0456

7834 Offres d'emploi

CAMELOT
 pour distribuer
LA VOIX DE L'EST À GRANBY
 Pour les rues : Albert, Laval, Mercier, Richelieu, St François, Notre Dame, St-Jacques, St-Denis, Chateauguay, Horner et St-Marie.
 Laissez vos coordonnées au
450 375-4555, boîte vocale 4527

CAMELOT
 pour distribuer
LA VOIX DE L'EST À GRANBY
 Pour les rues
 Robinson Sud, Boul. Fortin, Cyr, Delorme et Mathieu etc...
 Laissez vos coordonnées au
450 375-4555, boîte vocale 4527

7834 Offres d'emploi

HYUNDAI COWANSVILLE
 est présentement à la recherche de
REPRÉSENTANT(E)S AUX VENTES
 • Avec expérience
 • Aptitudes pour la vente
 • Conscientieux(se)
 • Dynamique
 • Bilingue (un atout)

PRÉPOSÉ(E) ESTHÉTIQUE AUTOMOBILE

• Avec expérience
 • Conscientieux(se) et dynamique

**Postes à temps plein
 Plusieurs avantages sociaux**

Contactez Pierre ou Chantal
450 266-3000

CELEB CONSTRUCTION LTÉE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EN CONSTRUCTION commerciale et institutionnelle
 recherche **surintendant** pour projet dans la région de Granby. Responsable de la coordination et exécution du projet. 10 années d'expérience requises. Faire parvenir CV : **info@celeb.ca, ou fax: 450 659-4296.**

CHAUFFEUR (h.f.) classe 1 pour remorque 4 essieux pompier, travail local. 450 297-0007.

ÉQUIPE SARRAZIN est à la recherche d'une **SECRETÀIRE À TEMPS PLEIN** pour remplacement congé maternité possibilité emploi permanent Langues parlées nécessaires : français et espagnol. Aucune expérience requise. Appeler du lundi au vendredi entre 9 h et 16 h au 450 994-6027

MÉCANICIEN(NE) avec exp. et carte recherché(e), mécanique générale, diesel, air climatisé. Sens de l'organisation, débrouillard. Temps plein, secteur Bromont. Avantages sociaux, formation, vêtements fournis. Communiquer avec Martin au 450 263-0558 ou à **levesqueperformance@videotron.ca**

PHARMAPRIX recherche technicien(ne) en laboratoire, 32 h/sem., 1 fin de sem. sur 3, avec ou sans exp. ou formation ATP. C.V. à : **fphx015@pharmaprix.ca** À l'attention de Héliène Bouthillier

RECHERCHE camionneur avec classe 1, pour transport local dans la région de Saint-Pie, Montréal. **Jacques 514-968-1102**

RECHERCHE préposé(e) pour résidence de personnes âgées à Granby, pour le quart de soir **450-777-3950 Christian**

ROUGEMONT
 ROUTE MOTORISÉE disponible pour distribuer
LA VOIX DE L'EST
 Rues : Principale, Petite Caroline, Grande Caroline, Rang Double, etc.
 Laissez vos coordonnées au
450 375-4555, boîte vocale 4527

7834 Offres d'emploi

St-Joachim
 Route motorisé pour distribuer
La Voix de l'Est
 doit posséder un petit véhicule
INTÉRESSÉ(E) ?
 LAISSEZ VOTRE MESSAGE au
 450 375-4555, poste 4529

ST-VALÉRIEN
 Cherche camelot pour distribuer
La Voix de l'Est
INTÉRESSÉ(E) ?
 LAISSEZ VOTRE MESSAGE au
 450 375-4555, poste 4529

SUSHI SHOP
 Bromont et Granby recherche employé(e)s temps plein et temps partiel.
 Se présenter avec C.V. au 100-130
 boul. Le Carrefour, Bromont ou 740 Principale, Granby

SUTTON
 ROUTE MOTORISÉE disponible pour distribuer
LA VOIX DE L'EST
 Laissez vos coordonnées au
450 375-4555, boîte vocale 4527

VENDEUR de pièces automobiles usagées demandé(e) avec exp., bonne connaissance mécanique et bilingue, temps plein. Pièces d'Autos Roxton, se présenter avec CV, lundi au vendredi, 450-777-3113

7873 Divers à vendre

VOITURE MINIATURE de collection fait à la main, 450 770-8052.

7895 Avis publics

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
 (C.c.Q., art. 795, al. 2)
PRENEZ AVIS que **JEAN-PHILIPPE BRUNEAU**, en son vivant domicilié au 932 rue Caron, Granby, QC, J2J 2H3, est décédé à Granby, QC, le 13 janvier 2018. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés à l'adresse suivante : Étude de M^e MICHEL BRUNET, Notaire, 225 rue Robinson sud, Granby (Québec), J2G 7M5.
 Donné à Granby, QC, ce 20 février 2018 par : Claudette Roy, liquidatrice

Abonnez-vous... 450 375-4555

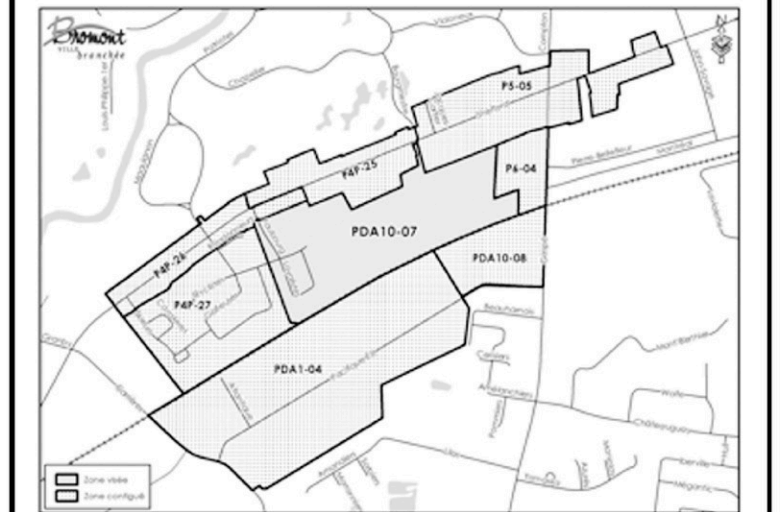
Bromont
 VILLE branchée

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-02-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE RÉDUIRE LA SUPERFICIE MINIMALE DES LOTS POUR LES RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES DANS LA ZONE PDA10-07

- AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :
- Qu'à la suite d'une assemblée publique de consultation tenue le 5 février 2018 à 19 h, le conseil municipal a subséquemment adopté à sa séance ordinaire du 5 février 2018, un second projet de règlement numéro 1037-02-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin de réduire la superficie minimale des lots pour les résidences multifamiliales dans la zone PDA10-07. Ce second projet n'a pas été modifié par rapport au premier projet de règlement.
 - Le second projet de règlement numéro 1037-02-2018 contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de participation à un référendum de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës décrites ci-après afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
 - Les dispositions de ce second projet de règlement visent à modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, plus particulièrement ce deuxième projet vise à diminuer la superficie minimale des lots pour les résidences multifamiliales de 4 à 12 logements dans la zone PDA10-07 où est situé le projet résidentiel Faubourg 1792. De plus, les terrains pour les résidences multifamiliales de 4 à 12 logements devront être d'une dimension minimale de 200 m² par logement tout en conservant un espace naturel ou renaturalisé de 50% par terrain.
 - Le plan ci-dessous illustre la zone visée PDA10-07 et les zones contiguës constituant les secteurs concernés :



- Une demande visée aux paragraphes précédents peut provenir de la zone visée ou de l'une ou plusieurs des zones contiguës du secteur concerné, tel que montré précédemment.
- Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
 - être reçue à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, au plus tard le 9 mars 2018, à **16 h 30**;
 - être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).
- Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **5 février 2018** :
 - est majeure, de citoyenneté canadienne et n'est pas en curatelle;
 - est une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins six mois, au Québec; ou
 - est depuis au moins douze mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale, situé dans une zone d'où peut provenir une demande (l'inscription est conditionnelle à la réception par la Ville d'un écrit par le propriétaire ou l'occupant demandant cette inscription);
 - est dans le cas de copropriétaires indivis d'un immeuble ou d'occupants d'un lieu d'affaires, il faut être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a droit de signer la demande en leur nom (l'inscription sur la liste référendaire est conditionnelle à la réception par la Ville de la procuration);
 - de plus, dans le cas d'une personne morale, elle doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le **5 février 2018**, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle (la résolution ainsi transmise est considérée comme une demande d'inscription à la liste référendaire);
 - sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée, ni être inscrit sur la liste référendaire, à plus d'un titre.
 - Le second projet de règlement numéro 1037-02-2018 de même que l'illustration des secteurs concernés peuvent être consultés à l'hôtel de ville, situé au 88, boulevard de Bromont, à Bromont, de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi. Un résumé de ce second projet de règlement peut également y être obtenu, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

Bromont, ce 23^e jour de février 2018.
 La greffière,
 M^e Catherine Nadeau, avocate, OMA
 Directrice du service du greffe et des affaires juridiques

compte sur moi

leucan

Faites une différence pour les enfants

leucan.qc.ca • 1 800 361-9643

415443

7895

Avis publics

7895

Avis publics



AVIS PUBLIC

**TENUE DE REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1060-2018
AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE
RÉFÉRENDAIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

AVIS EST DONNÉ QUE :

1. Lors de sa séance extraordinaire tenue le 12 février 2018, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement d'emprunt suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1060-2018 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 2 670 000 \$, UN EMPRUNT DE 1 670 000 \$ ET L'APPROPRIATION DE 1 000 000 \$ PROVENANT DE SOLDES DISPONIBLES DU RÈGLEMENT 959-2009

Ce règlement a pour but de décréter des dépenses en immobilisations d'un montant de 2 670 000\$ pour des travaux de pavage et de voirie, des travaux de génie, l'aménagement d'une piste cyclable ainsi que l'acquisition de machinerie et de véhicules. Le conseil est autorisé par ce règlement à emprunter le montant de 150 000\$ sur une période de 10 ans et un montant de 2 520 000\$ sur une période de 15 ans.

Ce règlement sera mis à la charge de l'ensemble des contribuables de la Ville de Bromont.

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans le registre ouvert à cette fin. À cet effet, toute personne habile à voter de la municipalité voulant enregistrer son nom doit présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie du Québec, permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec, passeport canadien, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Ce registre sera accessible le **lundi 12 mars 2018 de 9 h à 19 h sans interruption, à l'hôtel de ville de Bromont**, sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

4. Le nombre de signatures requis pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **759**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h ou aussitôt que possible après cette heure, à la date et à l'endroit mentionnés précédemment.

6. Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, pendant les heures régulières de bureau.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABLE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA VILLE DE BROMONT

7. Toute personne qui, le **12 février 2018** et au moment d'exercer ce droit, n'est frappée d'aucune incapacité de voter au sens de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de la Ville de Bromont et être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec et;
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé à Bromont qui, le **12 février 2018** et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé à Bromont depuis au moins douze (12) mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé à Bromont qui, le **12 février 2018** et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant indivis d'un établissement d'entreprise situé à Bromont depuis au moins 12 mois;
- être désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupant depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité. Cette procuration doit désigner une personne n'ayant pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste référendaire.

10. S'il s'agit d'une personne morale, il faut qu'elle ait désigné par résolution parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le **12 février 2018** et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes : est majeure, de citoyenneté canadienne et n'est pas en curatelle.

La résolution ou procuration désignant la personne autorisée doit être produite avant ou lors de la signature du registre. Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.

11. Sauf dans le cas d'une désignation au titre de représentant d'une personne morale, la personne qui est à plusieurs titres une personne habile à voter n'est inscrite qu'à un seul de ces titres, selon l'ordre de priorité suivant :

- 1° personne domiciliée;
- 2° propriétaire unique d'un immeuble;
- 3° occupant unique d'un établissement d'entreprise;
- 4° copropriétaire indivis d'un immeuble;
- 5° cooccupant d'un établissement d'entreprise.

Bromont, ce 23 février 2018.

La greffière,
Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 12 mars 2018, à 19 h 30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

1. Demande visant à permettre la construction d'une résidence multifamiliale de 7 logements avec une possibilité de transformer le rez-de-chaussée en commerce, au 146, chemin Adamsville (dossier 2018-30041).

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de cette demande d'usage conditionnel lors de la tenue de cette assemblée.

Bromont, ce 23^e jour de février 2018

La greffière,
Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du Service du greffe et des affaires juridiques

7895

Avis publics

7895

Avis publics



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 12 mars 2018, à 19 h 30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande visant à permettre la création d'un lot ayant une superficie de 26 791,8 m² au lieu de 50 000 m², tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, au 1883, chemin d'Adamsville, lot projeté 6 164 008, zone P1F-04, district Adamsville.
2. Demande visant à permettre la construction d'un garage détaché à une distance de 2 mètres du bâtiment principal au lieu de 3 mètres minimum, tel que stipulé à l'article 106 (10) du règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, au 23, rue André, lot 3 346 581, zone P3P-04, district Pierre-Laporte.
3. Demande visant à régulariser la non-conformité d'une partie d'une entrée d'accès aménagée dans la rive, malgré l'interdiction prévue à l'article 209 du règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, et à permettre une longueur pour l'allée d'accès de 175 mètres au lieu de 100 mètres maximum, tel que stipulé à l'article 128 du règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, au 311, rue des Lauriers, lot 3 671 897, zone P3M-01, district Lac Bromont.
4. Demande afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie d'implantation de 417 m² au lieu de 350 m² maximum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C, du règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, au 516, rue Frontenac, lot 4 437 804, zone P1F-09, district Lac Bromont.
5. Demande afin de régulariser la non-conformité d'une remise aménagée à une distance de 0,54 mètre de la ligne latérale de lot au lieu de 0,90 mètre minimum, tel que stipulé au tableau de l'article 106 (b) du règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, et à permettre le maintien d'un réservoir de carburant gazeux à une distance de 0,11 mètre de la ligne latérale de lot au lieu de 2 mètres minimum, tel que stipulé au tableau de l'article 111 (15.d) du règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, au 29-31, rue Jones, lot 6 002 563, zone P4M-14, district Mont-Soleil.
6. Demande afin de permettre l'aménagement d'une véranda à une distance de 6,96 mètres de la ligne arrière de lot au lieu de 7,6 mètres minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C, du règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, au 270, rue des Pommiers, lot 4 304 364, zone P4P-28, district Pierre-Laporte.
7. Demande afin de permettre l'installation d'une enseigne murale ayant une superficie de 8,36 m² au lieu de 3 m², tel que stipulé à l'article 239 du règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, au 201, rue Champlain, lots 2591673 et 2591674, zone P6-10, district Mont-Brome.

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogations mineures lors de la tenue de cette assemblée.

Bromont, ce 23^e jour de février 2018

La greffière,
Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du Service du greffe et des affaires juridiques

EN BREF

Fin du moratoire albertin sur les vins de la C.-B.

Le gouvernement albertain a accepté jeudi la branche d'olivier tendue par la Colombie-Britannique et a suspendu le moratoire sur la vente de vin de sa province voisine sur son territoire. Les deux provinces étaient à couteaux tirés en raison du projet d'oléoduc de Trans Mountain. La première ministre de l'Alberta Rachel Notley a pris cette décision après que son homologue de la Colombie-Britannique eut annoncé que son gouvernement demanderait aux tribunaux s'il a le droit de protéger l'environnement en interdisant le passage de bitume dilué dans sa province. Selon Mme Notley, la Colombie-Britannique s'est enfin soumise aux lois. M. Horgan a déclaré que son gouvernement souhaite obtenir un avis constitutionnel sur cette cause. Entre-temps, Victoria ne mettra pas en vigueur les restrictions sur le transport de bitume dilué dans sa province. **LA PRESSE CANADIENNE**

Le style indien des Trudeau fait sourciller

La Presse

Les photos de la famille Trudeau en Inde ont fait le tour du monde et amusé de nombreux internautes. Leurs tenues vestimentaires traditionnelles, et flamboyantes, attirent l'oeil : cela va des kurtas, ces longues chemises colorées portées par toute la famille lors de la visite de la résidence de Gandhi, au manteau sherwani, nettement plus élaboré, qui a fait sourciller certains observateurs.

« Pour votre information, nous, les Indiens, ne nous habillons pas comme ça tous les jours, pas même à Bollywood », a signalé sur Twitter le politicien Omar Abdullah, ancien chef du gouvernement du Jammu-et-Cachemire.

Les politiciens en visite à l'étranger doivent-ils observer un code vestimentaire diplomatique ?

« La règle est simple : il faut respecter les us et coutumes du pays visité », tranche le diplomate de carrière Jean-Paul Hubert, qui a notamment été ambassadeur du Canada au Sénégal, en Belgique et en Argentine. « Quand on visite un temple sikh, il faut se couvrir la tête. Tout le monde le fait. Je l'ai fait aussi lorsque j'y suis allé en vacances », relate Jean-Paul Hubert. Le diplomate à la retraite rappelle que le premier ministre Harper avait porté

également un couvre-chef lorsqu'il était allé en Inde, mais pas le costume traditionnel complet.

« Il n'y a pas de règles écrites », confirme Claude Laverdure, qui a été ambassadeur du Canada en Haïti et au Congo, notamment. « C'est laissé à la discrétion des chefs d'État et de leurs conseillers. C'est donc plus une question d'attitude et de style. »

« Le protocole recommande généralement la tenue de ville pour les visites officielles. Ce sont des règles mondiales et tout le monde y souscrit », explique Michel Gagné, ancien chef du Protocole du gouvernement du Québec. En fait, explique M. Gagné, on voit plus souvent des dignitaires étrangers en visite qui portent l'habit traditionnel, mais le leur, plutôt qu'un homme d'État qui vêt spontanément des habits du pays qui l'accueille.

UN VOYAGE HYBRIDE

« Ce qui est particulier, note toutefois Michel Gagné, c'est qu'on le voit sur des photos habillé en Indien avec des Indiens habillés en habit de ville. »

C'est ce qui est arrivé lorsque le premier ministre, son épouse et leurs deux aînés ont rencontré la vedette de Bollywood Shahrukh Khan, l'acteur étant le seul du groupe qui ne portait pas des vêtements indiens traditionnels.

Claude Laverdure a été ambassadeur du Canada au Zaïre, au Rwanda, au Burundi et au Congo. « J'ai toujours refusé de porter le costume local, dit-il, car ce n'est pas le mien et je ne suis pas à l'aise dans le costume de quelqu'un d'autre. De plus, en Afrique, je n'ai jamais vu un collègue diplomate porter l'habit local. »

Yves Brodeur, ancien ambassadeur du Canada en Turquie, n'a jamais été témoin de pressions liées à la tenue vestimentaire durant ses 34 années de carrière diplomatique. Mais il confirme l'exception religieuse. Les politiciens vont porter la kippa dans une synagogue, donne-t-il en exemple, et se couvrir la tête dans un temple sikh.

Il y a toutefois une différence, et elle est majeure, soutient l'homme politique Jacques Joli-Coeur, ancien chef du Protocole au gouvernement provincial : cela n'implique pas un changement complet d'habit.

« La situation de M. Trudeau est très particulière, dit Jacques Joli-Coeur, qui était en poste sous les gouvernements de René Lévesque et de Jacques Parizeau. Je n'ai jamais vu des visiteurs ici qui ont estimé qu'ils devaient se costumer lorsqu'ils allaient chez nos amis wendats. Et j'en ai accompagné plusieurs. »

LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

SECTION ATLANTIQUE

	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
Tampa Bay	60	40	17	1	2	38	215	161	83	20-6-1-0	20-11-0-2	6-4-0-0	G-1
Boston	58	37	13	6	2	34	191	142	82	19-7-4-0	18-6-2-2	8-2-0-0	G-2
Toronto	63	38	20	4	1	32	209	175	81	21-8-2-0	17-12-2-1	8-2-0-0	G-3

SECTION MÉTROPOLITAINE

	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
Washington	60	34	19	6	1	31	187	180	75	20-9-2-0	14-10-4-1	4-4-1-0	P-1
Pittsburgh	61	35	22	2	2	33	195	180	74	23-7-1-0	12-15-1-2	8-1-0-1	G-5
Philadelphie	61	32	19	5	5	31	183	175	74	16-9-3-3	16-10-2-2	8-0-0-2	G-4

QUATRIÈME AS

	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
New Jersey	61	31	22	4	4	27	183	187	70	16-12-2-1	15-10-2-3	6-4-0-0	P-2
Columbus	61	30	26	1	4	24	160	172	65	17-11-1-1	13-15-0-3	3-6-1-0	P-1
N.Y. Islanders	62	29	26	5	2	26	206	223	65	16-11-3-1	13-15-2-1	4-4-1-1	P-2
Caroline	60	27	23	7	3	24	162	180	64	15-10-5-1	12-13-2-2	4-4-2-0	P-3
N.Y. Rangers	60	27	28	1	4	24	173	191	59	18-11-1-2	9-17-0-2	2-8-0-0	P-4
Floride	57	26	25	3	3	24	166	186	58	13-9-1-2	13-16-2-1	7-3-0-0	P-2
Detroit	59	24	26	8	1	20	157	177	57	12-13-6-1	12-13-2-0	4-5-1-0	P-2
Montréal	59	22	29	5	3	20	151	188	52	14-10-4-2	8-19-1-1	2-6-1-1	P-6
Ottawa	59	21	28	4	6	19	160	207	52	14-11-2-3	7-17-2-3	5-4-0-1	P-2
Buffalo	60	17	32	10	1	17	143	198	45	8-18-3-1	9-14-7-0	3-5-2-0	P-3

ASSOCIATION DE L'OUEST

SECTION CENTRALE

	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
Nashville	59	36	14	2	5	31	185	154	81	20-7-1-2	16-7-3-3	6-2-1-1	G-2
Winnipeg	60	35	16	7	2	33	199	161	79	23-6-2-0	12-10-5-2	6-3-1-0	P-1
Minnesota	60	33	20	5	2	30	181	171	73	20-5-5-1	13-15-0-1	6-2-1-1	G-2

SECTION PACIFIQUE

	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
Vegas	60	40	16	2	2	38	209	163	84	23-5-1-1	17-11-1-1	6-4-0-0	G-1
San Jose	60	33	19	5	3	29	178	163	74	17-9-2-1	16-10-3-2	7-3-0-0	G-3
Anaheim	62	31	20	5	6	27	171	170	73	16-9-3-1	15-11-2-5	6-3-0-1	G-4

QUATRIÈME AS

	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
Dallas	60	34	22	2	2	30	179	159	72	21-9-1-0	13-13-1-2	6-4-0-0	P-2
St. Louis	61	34	23	4	0	31	173	156	72	19-13-0-0	15-10-4-0	4-5-1-0	P-4
Los Angeles	60	33	22	5	0	31	174	149	71	14-9-3-0	19-13-2-0	6-4-0-0	G-3
Calgary	61	30	22	4	5	28	172	182	69	13-14-3-1	17-8-1-4	5-4-1-0	P-3
Colorado	59	32	23	3	1	31	184	177	68	20-8-1-0	12-15-2-1	5-5-0-0	G-1
Chicago	61	26	27	7	1	25	173	175	60	14-14-3-0	12-13-4-1	2-7-1-0	G-1
Vancouver	60	23	30	4	3	23	161	194	53	11-15-3-1	12-15-2-1	3-6-1-0	P-1
Edmonton	59	24	31	3	1	22	164	194	52	12-15-2-0	12-16-1-1	2-7-1-0	P-1
Arizona	59	17	32	5	5	16	143	197	44	9-16-1-3	8-16-4-2	5-4-0-1	G-4

LNH

Mercredi 21 février

- Ottawa 2 Chicago 3 (F)
- Dallas 0 Anaheim 2
- Calgary 3 Vegas 7
- Jeudi 22 février**
- Minnesota 4 New Jersey 2
- N.Y. Islanders 3 Toronto 4 (F)
- Columbus 1 Philadelphie 2
- Washington en Floride, 19h30.
- N.Y. Rangers à Montréal, 19h30.
- Tampa Bay à Ottawa, 19h30.
- Buffalo à Detroit, 19h30.
- San Jose à Nashville, 20h.
- Colorado à Edmonton, 21h.
- Calgary en Arizona, 21h.
- Dallas à Los Angeles, 22h30.

Vendredi 23 février

- Minnesota à N.Y. Rangers, 19h.
- Pittsburgh en Caroline, 19h30.
- Winnipeg à St. Louis, 20h.
- San Jose à Chicago, 20h30.
- Vancouver Vegas, 22h30.
- Samedi 24 février**
- Philadelphie à Ottawa, 14h.
- Colorado à Calgary, 16h.
- Chicago à Columbus, 19h.
- Caroline à Detroit, 19h.
- Scherbak à Pittsburgh, 19h.
- Buffalo à Washington, 19h.
- Boston à Toronto, 19h.
- Tampa Bay à Montréal, 19h.
- N.Y. Islanders au New Jersey, 19h.
- Winnipeg à Dallas, 19h.
- Anaheim en Arizona, 20h.
- Edmonton à Los Angeles, 22h.

Dimanche 25 février

- St. Louis à Nashville, 12h.
- Boston à Buffalo, 17h.
- Detroit à N.Y. Rangers, 19h.
- San Jose au Minnesota, 20h.
- Edmonton à Anaheim, 20h.
- Vancouver en Arizona, 21h30.

MARQUEURS

NOTE: en date du 22 février.

	B	A	Pts
Kucherov, TB	32	46	78
Malkin, Pit	33	37	70
Giroux, Phi	20	50	70
Gaudreau, Cal	19	51	70
McDavid, Edm	26	43	69
Wheeler, Win	17	52	69
Stamkos, TB	24	44	68
Voracek, Phi	13	55	68
Ovechkin, Was	36	31	67
Kessel, Pit	24	42	66
Crosby, Pit	19	47	66
Mackinnon, Col	25	40	65
Tavares, NYI	30	34	64
Kopitar, LA	25	39	64
Hall, NJ	25	38	63
Barzal, NYI	16	46	62
Bailey, NYI	15	47	62
Couturier, Phi	29	31	60
Marchessault, Vegas	21	38	59
Kane, Chi	23	34	57
Rantanen, Col	19	37	56
Monahan, Cal	27	28	55
Schenn, STL	24	31	55
Marchand, Bos	22	33	55
Kuznetsov, Was	16	39	55
Perron, Vegas	14	41	55
Barkov, Flo	20	34	54
Klinckern, Dal	7	47	54

HOCKEY

RENDEMENT - CANADIEN

NOTE: en date du 22 février.

	MJ	B	A	Pts
Gallagher	59	21	14	35
Pacioretyk	59	16	19	35
Galchenyuk	59	12	22	34
Drouin	54	9	20	29
Petry	59	9	19	28
Byron	59	14	10	24
Danault	44	7	16	23
Hudon	56	8	14	22
Plekanec	59	5	17	22
Shaw	43	10	9	19
Weber	26	6	10	16
Lehkonen	43	5	6	11
Carr	20	4	7	11
Deslauriers	37	7	3	10
Benn	57	4	6	10
Shaw	54	4	6	10
Morrow	36	4	6	10
Alzner	59	1	9	10
Froese	35	1	8	9
Meté	44	0	7	7
De La Rose	33	1	3	4
Schlemko	31	1	2	3
Scherbak	9	1	2	3
Niemi	13	0	1	1
Price	43	0	0	0
McCarron	8	0	0	0
Lindgren	8	0	0	0
Hemsky	7	0	0	0
Lernout	3	0	0	0

GARDIENS

	V	D	DP	Fa	JB	Moy	%Arr.
Price	1522	6	124	1	2,98	,904	
Lindgren	3	4	1	1	2,43	,924	
Niemi	2	6	1	38	0	4,18	,880

LHSAQAQ

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
Louiseville	22	19	2	1	0	119	61	39
La Tuque	22	13	8	2	0	94	92	27
St-Cyrille	22	13	9	0	0	116	93	26
St-Léonard	22	12	8	2	0	90	85	26
Bécancour	22	12	9	0	0	105	100	25
Waterloo	22	10	9	3	1	104	102	23
Cap-Madeleine	23	10	11	2	0	89	108	22
Donnacona	23	9	12	2	0	88	90	20
Windsor	23	7	15	1	0	97	129	15
Joliette	22	7	14	1	0	83	119	15

SÉRIES ÉLIMINATOIRES

QUARTS DE FINALE (4 DE 7)

- Samedi 17 février**
- St-Cyrille 3 Waterloo 8
- (St-Cyrille mène la série 3-1)
- St-Léonard 3 Bécancour 4 (P)
- (La série est égale 2-2)
- Louiseville 5 Joliette 2
- (Louiseville gagne la série 4-0)
- Vendredi 23 février**
- La Tuque à Windsor, 20h30
- (La Tuque mène la série 2-1)
- Waterloo à St-Cyrille, 20h30
- Bécancour à St-Léonard, 20h30
- Samedi 24 février**
- x-St-Cyrille à Waterloo, 19h30
- Windsor à La Tuque, 20h
- St-Léonard à Bécancour, 20h30

RENDEMENT - SÉNATEURS

NOTE: en date du 22 février.

	MJ	B	A	Pts
Stone	49	19	31	50
Karlsson	53	5	36	41
Hoffman	58	16	23	39
Duchene	58	15	22	37
Brassard	56	17	18	35
Dzingel	56	15	11	26
Pageau	54	8	12	20
Ryan	39	7	13	20
Pyatt	58	6	11	17
Gaborik	33	8	8	16
Shore	52	4	12	16
Smith	44	4	12	16
Ceci	58	5	10	15
Chabot	39	5	10	15
Oduya	49	4	4	8
Burrows	51	3	5	8
Wideman	16	3	5	8
Borowiecki	28	2	5	7
Paajarvi	55	4	2	6
Claesson	42	1	3	4
White	15	2	1	3
McCormick	8	2	1	3</



Après avoir porté l'uniforme des Blue Bombers de Winnipeg pendant trois ans, Christophe Normand portera prochainement celui des Eskimos d'Edmonton.

— PHOTO JOHANY JUTRAS

Normand va à Edmonton

Le Bromontois a signé un contrat d'un an avec les Eskimos

MICHEL TASSÉ

michel.tasse@lavoixdelest.ca

GRANBY – Christophe Normand va poursuivre sa carrière dans l'Ouest du pays. Mais pas à Winnipeg, où il a disputé ses trois premières saisons dans la Ligue canadienne de football, mais plutôt à Edmonton.

Normand s'est entendu sur les termes d'un contrat d'un an avec les Eskimos. L'athlète de Bromont était heureux lorsqu'il a communiqué la nouvelle à l'auteur de ces lignes. Même si l'entente est de courte durée, il a parlé « d'une

« Dans la Ligue canadienne, il faut souvent que tu refasses tes preuves. C'est correct. J'ai confiance en moi et je sais ce que je peux faire. »

— Christophe Normand

bonne offre, qui me permet d'améliorer mon sort ».

« Je suis très content ! », a-t-il lancé. Être joueur autonome, c'est à la fois stressant et excitant. Les Blue Bombers ont soumis une nouvelle offre, alors que les Alouettes

et les Riders de la Saskatchewan ont manifesté de l'intérêt, mais les Eskimos étaient clairement les plus désireux de l'avoir. »

Normand affirme toutefois qu'il est condamné à « performer » en Alberta. « Ce n'est pas un contrat à long terme, c'est un contrat d'un an. Le vétéran Calvin McCarthy est installé au poste de centre-arrière des Eskimos depuis des années, ce qui fait que je ne m'attends pas à être partant. Évidemment, je m'attends à jouer beaucoup sur les unités spéciales. Il va falloir que je montre aux entraîneurs ce dont je suis réellement capable de faire. »

L'ancien du Rouge et Or de l'Université Laval a disputé les deux dernières saisons à titre de partant avec les Bombers.

« Dans la Ligue canadienne, il faut souvent que tu refasses tes preuves. C'est correct. J'ai confiance en moi et je sais ce que je peux faire. »

À Winnipeg, Normand quitte une bonne ville de football. Mais il en joint une autre en Edmonton.

« Le football dans l'Ouest, c'est spécial. Les gens sont très attachés à leur équipe. Ce sont de beaux endroits pour pratiquer son métier. »

Il aura un premier contact avec ses nouveaux entraîneurs et ses nouveaux coéquipiers à la fin avril lors d'un mini-camp qui aura lieu à Las Vegas. Puis, vers la deuxième semaine de mai, ce sera le début du véritable camp, à Edmonton.

« J'ai hâte. C'est un nouveau départ. Et c'est toujours excitants, les nouveaux départs », a-t-il conclu.

« Une motivation de plus... »

Patrice Demuy est impressionné par les records d'équipe que pourraient battre les Inouk

MICHEL TASSÉ

michel.tasse@lavoixdelest.ca

GRANBY – « Nous sommes un groupe motivé. Mais quand on s'attarde aux records d'équipe que l'on pourrait battre, disons que ça nous donne un petit quelque chose de plus... »

Patrice Demuy et ses coéquipiers ont lu avec intérêt le texte publié dans *La Voix de l'Est* de jeudi au sujet des records d'équipe que pourraient battre les Inouk d'ici à la fin de la saison. Et le vétéran, qui connaît lui-même une campagne remarquable, avoue qu'il est impressionné.

« Je savais qu'on connaissait une bonne saison, mais je n'aurais pas pensé qu'on menaçait le record pour le plus petit nombre de défaites et le pourcentage d'efficacité, a-t-il dit. Vraiment, c'est spécial. »

En 2013-2014, les Inouk n'ont perdu que 13 matchs, dont 11 à la régulière. En 2011-12, ils n'ont aussi perdu que 11 rencontres au bout de 60 minutes de jeu. Mais voilà que l'actuelle édition, avec seulement huit revers à la régulière et 12 au total après 44 parties, a de bonnes chances de passer à l'histoire de la concession.

En 2013-2014, les Inouk avaient aussi amassé 80 points (39 victoires) en 52 matchs. L'équipe de 2017-2018

pourrait en récolter jusqu'à 78 (37 victoires) à l'intérieur d'un calendrier de seulement 49 rencontres.

« Depuis le début de la saison qu'on gagne, qu'on gagne encore et qu'on gagne presque tout le temps, a repris Demuy. Mais on ne regarde pas les statistiques, on ne se préoccupe pas de ces choses-là. Mais là, on voit bien qu'on est en train d'accomplir quelque chose de vraiment beau. »

D'autres recherches ont enfin permis d'apprendre que les Inouk pourraient établir une autre marque d'équipe. Ainsi, en 2011-2012, ils avaient concédé seulement 148 buts en 49 matchs. Après 44 rencontres jusqu'ici, ils ont cédé à peine 117 fois. Honnêtement, il serait étonnant qu'ils accordent 31 buts lors des cinq dernières parties...

SURPRIS PAR SES SUCCÈS

Patrice Demuy a beau être un joueur d'équipe, il est impossible de ne pas lui parler de ses statistiques personnelles. Car même si on savait qu'il connaîtrait du succès à 20 ans, peu nombreux auraient cru qu'il compterait 38 buts et 68 points après 44 matchs.

« Je suis moi-même un peu surpris, a-t-il avoué. Très honnêtement, je m'attendais à marquer 15-20 buts. Je suis content, mais c'est tellement facile avec Maxime (Borduas) et Joachim (Vachon). »

Le père de Demuy est un amateur de chiffres. Et il a fait remarquer à fiston qu'il pourrait devenir le premier joueur des Inouk depuis le grand Érik Longtin à marquer 40 buts.

« Ce serait une belle marque à atteindre, c'est vrai. Mais je ne veux pas trop mettre l'emphase sur mes stats personnelles... »

Les Inouk reçoivent Saint-Gabriel-de-Brandon vendredi soir au centre sportif Léonard-Grondin. Toujours blessés, William Leblanc et Laurent Mainville seront absents.



Patrice Demuy pourrait devenir le premier joueur des Inouk depuis Érik Longtin à marquer 40 buts. — PHOTO ALAIN DION

Les Maroons y croient encore

MICHEL TASSÉ

michel.tasse@lavoixdelest.ca

WATERLOO – En arrière 3-1 dans leur série, les Maroons feront à nouveau face à l'élimination vendredi soir à Saint-Cyrille. Mais selon Francis Robichaud, tout est encore possible.

« On a prouvé lors du dernier match chez nous (victoire de 8-3) qu'on peut battre le Condor, a expliqué le défenseur recrue. On est capables de jouer au hockey, on est capables d'être robustes et on n'a pas de complexe envers personne. L'idée, c'est de mettre de la pression sur l'adversaire et de ne jamais relâcher. »

D'après Robichaud, les Maroons ont encore confiance.

« Le vestiaire est rempli de gars qui en ont vu d'autres. Même à 3-0, personne ne paniquait. »

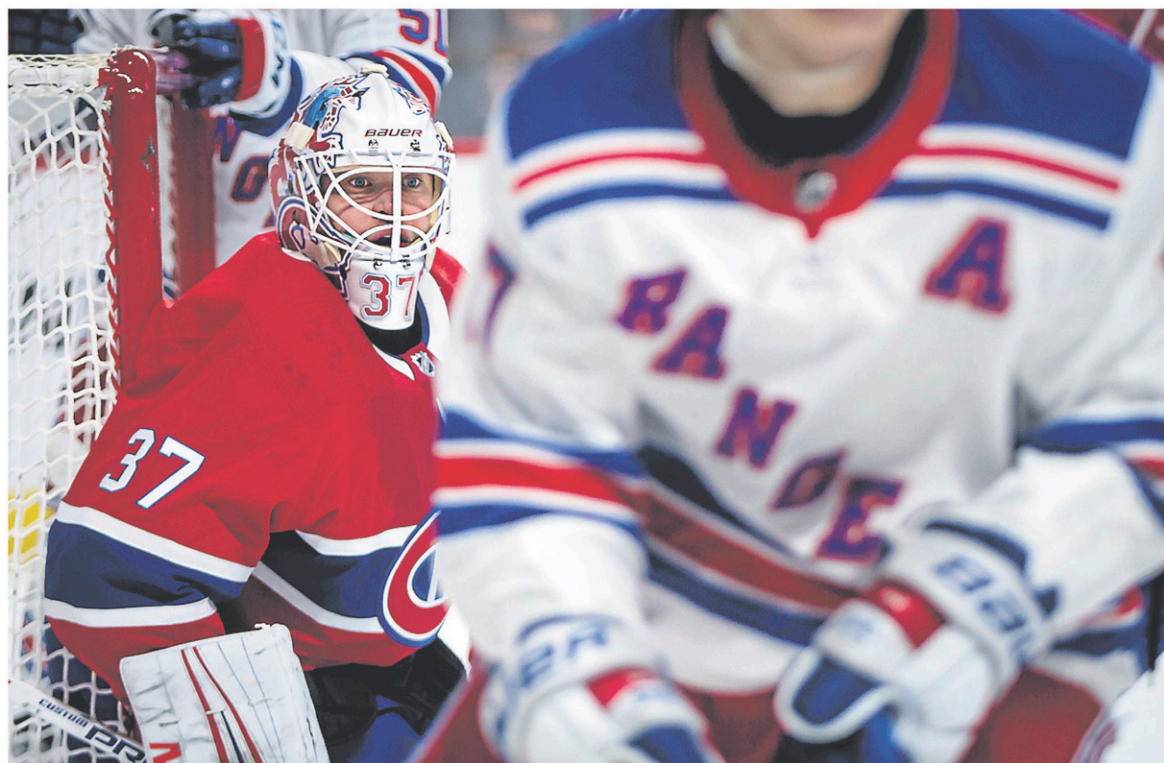


Francis Robichaud n'a pas lancé la serviette. — PHOTO SARA-MAUDE ROY

Si les Maroons l'emportent vendredi, le sixième match aura lieu à l'aréna Jacques-Chagnon, samedi soir.

« Si on gagne à Saint-Cyrille,

même les partisans qui n'y croient pas vont commencer à y croire. C'est une longue série et tout peut encore arriver. Nous ne sommes pas encore morts. »



Antti Niemi a bloqué 31 tirs pour sa troisième victoire de la saison. — PHOTO LA PRESSE

GAIN DE 3-1 CONTRE LES RANGERS

Le Canadien renoue avec la victoire

MICHEL LAMARCHE
La Presse canadienne

MONTRÉAL — Le Canadien de Montréal a retrouvé le confort du Centre Bell... et le chemin de la victoire alors qu'il a défait les Rangers de New York par la marque de 3-1, jeudi soir.

Tomas Plekanec et Jeff Petry ont marqué face à Alexandar Georgiev, un Bulgare de 22 ans qui disputait son tout premier match dans la Ligue nationale de hockey. Phillip Danault a ajouté un but dans un filet désert d'un tir provenant tout juste de l'intérieur de sa ligne bleue.

Abandonné à son sort pendant les deux premières périodes, Georgiev a montré de belles choses alors qu'il a réalisé 38 arrêts.

À l'autre extrémité, Antti Niemi a bloqué 31 tirs pour sa troisième victoire de la saison, toutes dans l'uniforme du Canadien. Il a perdu son jeu blanc avec trois minutes à jouer au temps réglementaire lorsque Kevin Hayes a inscrit son 15e filet de la saison.

À l'origine, le but avait été refusé, les arbitres considérant que Hayes avait poussé la rondelle avec son patin. La reprise vidéo a toutefois montré que le disque a ensuite touché la lame de bâton de Hayes. David Desharnais a récolté une

mention d'aide sur le jeu.

Le Canadien, qui a mis fin à une séquence de six défaites, reprendra le collier samedi soir au Centre Bell face au Lightning de Tampa Bay.

DES ABSENTS DE RENOM

Dans un duel impliquant deux formations qui avaient croisé le fer en avril dernier pendant les séries éliminatoires, mais qui se dirigent vers des vacances hâtives, ce sont les hommes de Claude Julien qui ont montré le plus d'entrain.

Et ce, malgré les mauvaises nouvelles annoncées plus tôt en journée, soit la fin de la saison du défenseur Shea Weber, qui sera opéré au pied gauche, et l'absence de Carey Price pour une période indéterminée en raison d'une commotion cérébrale.

Il faut dire que les Rangers n'avaient certainement pas leur équipe « A » sur la patinoire non plus. Henrik Lundqvist a campé le rôle de réserviste à Georgiev.

Les Rangers étaient également privés des attaquants Rick Nash et Michael Grabner, qui ont tout simplement été laissés de côté, donnant plus de poids à des rumeurs de transaction imminente chez les Rangers.

De plus, le défenseur Ryan McDonagh, blessé au haut du corps, a raté un septième match d'affilée et n'a pas fait le voyage tandis que Chris Kreider n'est toujours

pas en mesure de reprendre le collier après une absence de 24 matchs à cause d'une blessure aux côtes.

À leur retour devant leurs partisans après environ deux semaines d'absence, et un laborieux séjour de quatre matchs à l'étranger, les patineurs montréalais ont laissé les Rangers diriger les quatre premiers tirs du match vers Niemi — tous au moment où Logan Shaw se trouvait au cachot, pendant les quatre premières minutes de la rencontre.

À partir de ce moment, le Canadien s'est imposé et a pris le contrôle de la rencontre au point où il dominait les tirs au but 32-14 après 40 minutes de jeu, incluant une domination de 19-8 à ce chapitre pendant la seule deuxième période.

C'est à Plekanec qu'est venu l'honneur d'ouvrir la marque avec son sixième de la saison à 6:59 du premier vingt, à la suite d'une belle passe de Paul Byron.

Une autre belle passe, celle-là par Charles Hudon, a mené au deuxième but du Canadien, celui-là par Petry qui n'a eu qu'à pousser derrière Georgiev à 3:50 de la période médiane.

Les Rangers se sont montrés plus fringants en troisième période, totalisant 18 tirs. Mais les efforts des hommes d'Alain Vigneault n'ont pas suffi pour faire tourner le vent contre Niemi.

EN BREF

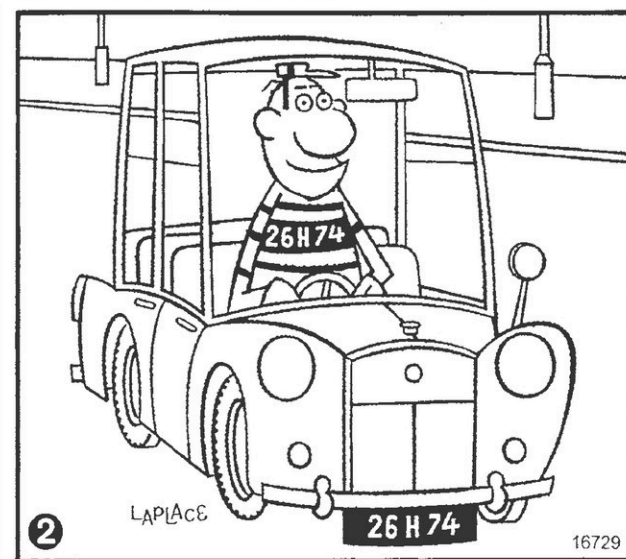
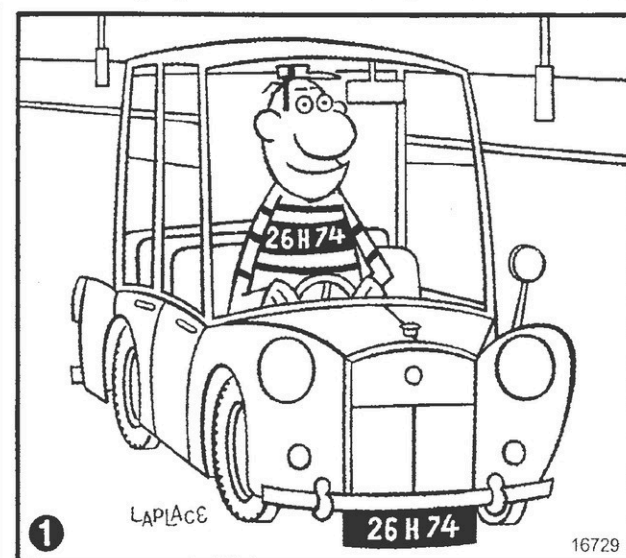
La saison de Shea Weber est terminée

Le Canadien de Montréal a annoncé que la saison du défenseur Shea Weber est terminée. Celui-ci devra subir une intervention chirurgicale afin de réparer une déchirure à un tendon du pied gauche. Weber se serait blessé dès le premier match de la saison à Buffalo, alors qu'il aurait été atteint par un tir d'un adversaire. Malgré cela, Weber a participé à 19 des 20 matchs suivants, s'absentant lors de la visite du Wild du Minnesota le 9 novembre. Toutefois, selon le Canadien, cette absence était liée à une autre blessure. Le vétéran défenseur a raté six parties consécutives entre les 21 et 30 novembre et est revenu

au jeu le 2 décembre face aux Red Wings de Detroit au Centre Bell. Il a participé à cinq autres rencontres, mais n'a pas joué depuis le match en plein air du 16 décembre à Ottawa, et a raté les 26 dernières parties de son équipe. Toutes ces absences, selon le Canadien, sont liées à cette blessure au pied gauche. Le communiqué du Canadien ajoute que le groupe médical de l'équipe supervisera le protocole de remise en forme pour s'assurer d'une guérison complète afin que Weber soit au sommet de sa condition pour le début du camp d'entraînement la saison prochaine. Le Canadien, qui ne s'est pas entraîné jeudi matin en prévision de son match contre les Rangers de New York, a procédé au rappel du défenseur Noah Juulsen du Rocket de Laval, mercredi. LA PRESSE CANADIENNE

ÊTES-VOUS OBSERVATEUR ?

Ces deux dessins sont en apparence identiques. En réalité, il y a entre eux HUIT petites différences.



- SOLUTION**
- 1 La main droite de l'homme.
 - 2 Une rayure en moins sur sa manche gauche.
 - 3 Dossier incomplet dans le dos de l'homme.
 - 4 Le rétroviseur intérieur est plus large.
 - 5 Capot incomplet sous le coin gauche du pare-brise.
 - 6 Épaisseur du pneu de la roue avant droite.
 - 7 Portière arrière incomplète derrière la poignée.
 - 8 Socle du lampadaire de droite.

Le bobsleigh mène à Waterloo

Les succès du Canada permettent à Yannik Morin de faire découvrir son sport



MICHEL TASSÉ
michel.tasse@lavoixdelest.ca

WATERLOO — « C'est tellement une belle fenêtre d'opportunité qui s'ouvre à nous pour faire connaître notre sport. Il faut en profiter! »

Yannik Morin a le sourire facile par les temps qui courent. Les succès du Canada en bobsleigh à PyeongChang (deux médailles jusqu'ici) font en sorte qu'on parle de son sport partout et que tous convergent vers Waterloo afin de découvrir la piste de poussée de bob, la seule et unique dans l'Est du Canada.

« Je me rends compte, juste à voir tout ce qui s'écrit sur les médias sociaux, que le bobsleigh est encore un sport très méconnu, dit l'entraîneur et celui qui a participé aux Jeux de Salt Lake City, en bob, en 2002. Mais les

gens sont curieux, ils posent plein de questions et ça, c'est super excitant! »

Morin, qui est aussi propriétaire du gymnase La Taule, affirme qu'il n'est pas étonné des succès canadiens en bobsleigh aux Jeux.

« J'avais prévu les deux médailles qu'on a jusqu'ici. Et j'en prévois une troisième lors de la compétition à quatre. On va se le dire franchement, le Canada est devenu une puissance mondiale en bob. Je dirais même qu'on est dans le top 3. »

Mais les Québécois se font encore rares en bobsleigh. On en retrouve un seul parmi l'équipe canadienne à PyeongChang. Mais encore là, Samuel Giguère (le joueur de football, oui) est un réserviste.

« Il y a deux centres d'entraînements dans l'Ouest, un à Calgary et un autre à Whistler, précise Morin. Mais moi, je vous prédis qu'on va retrouver plusieurs Québécois sur l'équipe dès les prochains Jeux. Et Waterloo aura son mot à dire là-dedans. »

Déjà, quelques-uns des membres de l'équipe canadienne

qui sont à PyeongChang sont passés par Waterloo. Les Québécois qui poussent pour faire leur place s'entraînent également à Waterloo.

UNE DESTINATION

La piste de poussée de bobsleigh de Waterloo fait partie du décor depuis 2015. Et selon Morin, elle commence à faire des petits.

« Évidemment, il faut faire attention, parce que ce n'est pas un aréna, il n'y a pas du monde tout le temps, sans arrêt. Mais les membres de l'équipe de bobsleigh-skeleton du Québec ont passé l'été à s'entraîner ici, même chose pour les membres de l'équipe de bob de France, des élèves d'école de la région viennent nous voir, on a des programmes d'initiation et il y a de plus en plus d'athlètes d'élite, et pas nécessairement en bobsleigh, qui profitent de nos installations pour s'entraîner. »

Morin songe à un athlète belge qui a son pied-à-terre à Waterloo et qui vient s'entraîner régulièrement.



Yannik Morin est ravi de voir que tous convergent vers Waterloo afin de découvrir la piste de poussée de bobsleigh, la seule et unique dans l'Est du Canada. — PHOTO CHRISTOPHE BOISSEAU-DION

« Notre piste de poussée fait en sorte que Waterloo est devenu une destination sportive. Notre installation sert et c'est bon pour l'économie de la ville et de la région. »

En attendant qu'un Québécois formé à Waterloo se rende aux Jeux olympiques, la piste remplit déjà une bonne partie de ses promesses.

HOCKEY FÉMININ

Larmes d'argent pour le Canada

CARL TARDIF
Le Soleil

GANGNEUNG — La finale de hockey féminin a offert au monde un autre très grand moment de sport, jeudi, entre le Canada et les États-Unis. Après quatre conquêtes d'affilée, l'équipe canadienne s'est retrouvée du mauvais côté de l'histoire en s'inclinant 3-2 en tirs de barrage. Pendant que les Américaines savouraient leur revanche, leurs rivales versaient des larmes d'argent.

Le Canada avait remporté la médaille d'or aux Jeux olympiques de 2002, de 2006, de 2010 et de 2014. Il s'agissait du troisième duel d'affilée dans le match ultime entre ces deux puissances mondiales.

« Il s'agit de la défaite la plus difficile de toute ma carrière », admettait Marie-Philip Poulin, de Beauceville. Elle avait donné les devants 2-1 à son équipe en deuxième période, une avance qui a tenu jusque tardivement en troisième période.



L'équipe canadienne de hockey féminin n'a pu retenir ses larmes après la défaite. — PHOTO AFP

Puis, les jumelles Lamoureux, dont le grand-père était d'origine canadienne, ont pris les choses en main pour les États-Unis. Monique a d'abord créé l'égalité 2-2 avec moins de sept minutes à faire, ce qui a forcé la prolongation. Et après 20 passionnantes minutes d'impasse en prolongation, Jocelyne a déjoué d'une brillante façon la gardienne

Shannon Szabados dans la sixième ronde des tirs de barrage, but qui allait faire la différence puisque le Canada n'a pas réussi à trouver le fond du filet à sa dernière chance.

CAPITAINE JUSQU'À LA FIN

Pendant que les Américaines étaient sur la glace sur l'air de *Born in the USA*, les Canadiennes

étaient abattues, immobiles à leur banc jusqu'à la remise des médailles. Dans l'attente, Poulin jouait son rôle de capitaine jusqu'à la fin et enlaçait chacune de ses coéquipières.

« Comme équipe, on était tellement proches. On a donné tout ce qu'on avait, c'est difficile à avaler, présentement. Mais lorsqu'on fera un pas de recul, on verra à quel point on a défendu l'honneur du pays avec fierté. On va réaliser ce qu'on a fait. Pour l'instant, il y a beaucoup d'émotions, surtout de la tristesse. Perdre de cette façon, c'est dur », ajoutait Poulin, qui a trouvé le fond du filet dans une troisième finale olympique d'affilée.

La défenseure ontarienne Jocelyne Larocque n'a pas voulu porter la médaille d'argent, contrairement aux autres joueuses de l'équipe. Pour l'heure, elle représente la défaite, un mauvais souvenir.

« Ça va prendre du temps avant que cette médaille prenne de la

valeur. Il s'agit d'une médaille olympique, mais dans le hockey féminin, tu veux la médaille d'or », indiquait Poulin, triple médaillée olympique.

Nommée joueuse par excellence et dans l'équipe d'étoiles du tournoi, Mélodie Daoust était aussi triste du résultat. « C'est une défaite crève-cœur. Ça fait mal, ce n'est pas vraiment la médaille qu'on voulait. Ce n'est pas un moment que personne veut vivre, ça fait mal, ça t'atteint droit au cœur. On se sent comme les Américaines se sentaient lors des derniers Jeux, alors que nous, on était du bon côté, mais pas cette fois-ci. »

Le Canada devra patienter quatre ans avant d'essayer de reprendre son titre. « Lorsqu'on a gagné l'or, on veut l'avoir encore. Pendant quatre ans, c'est tout ce qui compte. Je suis sûre qu'elles ont utilisé leurs défaites contre nous pour se motiver, pour être affamées. On va se souvenir à quel point c'est décevant de se retrouver dans cette position, et on va revenir plus fortes », jurait l'attaquante Natalie Spooner.

Kim Boutin réécrit l'histoire

SÉBASTIEN LAJOIE

sebastien.lajoie@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — La Sherbrookoise Kim Boutin a de nouveau écrit le livre d'histoire du patinage de vitesse courte piste au Canada en récoltant une troisième médaille individuelle, jeudi, une médaille d'argent, lors de la finale du 1000 m.

Après le bronze au 500 m et au 1500 m, Boutin s'est une fois de plus hissée sur le podium grâce à une prestation inspirée qui a soulevé les cris de joie des nombreux parents et amis présents une fois de plus aux aurores à la Cage aux sports de Sherbrooke.

La Sherbrookoise a été dans le coup pendant toute la course et a concrétisé sa deuxième place lorsque, revirement dramatique, les deux patineuses sud-coréennes Choi Minjeong et Shim Sukhee se sont touchées et ont chuté.

C'est la Néerlandaise Suzanne Schulting qui a récolté l'or, tandis que l'Italienne Arianna Fontana terminait troisième.

Avec trois médailles en poche, Kim Boutin a de bonnes chances d'être le porte-drapeau de la délégation canadienne à la cérémonie de clôture.

« Je n'ai pas pensé du tout pendant toute la course. Je suis vraiment comblée », a-t-elle indiqué après la course à Radio-Canada.



Kim Boutin (à droite) a suivi de près la Néerlandaise Suzanne Schulting, gagnante de la médaille d'or, pour s'assurer la médaille d'argent, sa troisième aux Jeux olympiques de PyeongChang. — PHOTO BERNAT ARMANGUE, ASSOCIATED PRESS.

Boutin a surmonté plusieurs obstacles en route vers ses premiers Jeux olympiques; une blessure au dos et une pause de six mois loin de la glace.

« Pour moi, c'est super beau de voir ça, je patine juste pour moi, j'ai vraiment compris quelque chose qui va me suivre toute ma vie. C'est beaucoup d'efforts, c'est moi qui l'ai fait et c'est très gratifiant. »

«ELLE A RÉUSSI SES OLYMPIQUES»

Le soutien de la famille a été une clé de son succès, confirme Boutin.

« Mes parents ont été beaucoup présents dans les moments un peu plus difficiles, où on se remet en question. On se rend compte que les gens qui nous ont vu grandir depuis qu'on est petits sont là et ils comprennent, c'est incroyable. Ils vont

toujours être là pour nous. »

Près d'une centaine de personnes se sont levées très tôt jeudi matin afin d'assister aux rondes de qualification du 1000 m, encore une fois sur l'écran géant de la Cage Brasserie sportive.

Les parents, amis et amateurs ont retenu leur souffle pendant une bonne partie de la finale, qui fut extrêmement serrée.

Mais dès que les Sud-coréennes ont chuté, confirmant pratiquement la deuxième place de Boutin et évacuant une grande menace, la Cage a explosé de joie.

« On souhaitait un dénouement comme ça. Que Kim participe aux Jeux olympiques, c'est extraordinaire. Qu'elle revienne avec trois médailles, j'ai pas de qualificatif. On est heureux pour elle, elle a réussi ses Olympiques », a dit l'oncle de Kim Boutin, Alain Gauvreau.

« On a adoré l'idée de pouvoir regarder les courses de Kim ici, avec beaucoup de monde, c'est beaucoup mieux que d'être seul dans son salon. On voit que beaucoup de gens connaissent Kim et sont venus l'encourager pendant les six jours qu'on est venus ici. L'ambiance est fantastique. On vit ça à distance, comme si on y était. »

Boutin a facilement remporté sa vague quart de finale en menant son 1000 m pratiquement de bout en bout. Elle a résisté aux assauts de la patineuse sud-coréenne, tandis que Marianne St-Gelais n'a pu se classer pour l'étape suivante, terminant 3^e de la vague. Une déception dans son cas.

En demi-finale, Boutin a une fois de plus explosé et, démarrant du couloir intérieur, a rapidement dicté le tempo en menant le quatuor.

Encore une fois, elle a dominé sa vague pour se classer en finale, pendant que Valérie Maltais était pénalisée et exclue.

PATINAGE DE VITESSE

Le Canada s'offre le bronze au relais 5000 m



Les Canadiens Samuel Girard, Charle Cournoyer, Charles Hamelin et Pascal Dion ont remporté la médaille de bronze au relais 5000 m. — PHOTO PAUL CHIASSON, LA PRESSE CANADIENNE

La Presse canadienne

GANGNEUNG — Les Canadiens Charles Hamelin, Samuel Girard, Charle Cournoyer et Pascal Dion ont remporté la médaille de bronze au relais 5000 m, jeudi, aux Jeux de Pyeongchang.

Lors d'une course mouvementée, les patineurs canadiens sont passés du dernier au premier rang avec seulement deux tours à disputer. Les Hongrois et les Chinois ont cependant appuyé sur l'accélérateur pour devancer Girard, qui s'occupait du dernier relais.

Contrairement au relais de 3000 mètres de leurs compatriotes féminines, les Canadiens ont évité les contacts pour rallier le fil d'arrivée en un temps de 6:32,282. La Hongrie est montée sur la plus haute marche du podium en vertu d'un chrono de 6:31,971, ce qui constitue une nouvelle marque olympique. La

Chine a suivi en 6:32,035.

Charles Hamelin, de Sainte-Julie, en était à sa dernière course olympique en carrière. Le patineur de 33 ans participait à ses quatrièmes Jeux olympiques et il a gagné une cinquième médaille, égalant du même coup le record canadien de Marc Gagnon et François-Louis Tremblay en patinage de vitesse sur courte piste. Au total, Hamelin a déjà gagné trois médailles d'or olympiques, une d'argent et une de bronze.

GIRARD 4^e AU 500 M

Moins d'une heure auparavant, Girard avait pris part à la finale du 500 m, se classant quatrième. Le Chinois Wu Daijing avait survolé la distance en un temps record de 39,584 secondes. Les Sud-Coréens Daeheon Hwang et Hyojun Lim ont suivi avec des temps respectifs de 39,854 et 39,919. Ces deux temps se trouvaient aussi sous l'ancien record

mondial avant le début de la soirée, qui était de 39,937 et qui avait été établi par l'Américain John Celski en 2012.

Girard est resté au dernier rang de la finale du début à la fin et a rallié l'arrivée en 39,987 secondes.

Âgé de 21 ans, Girard a aussi terminé quatrième au 1500 m avant de remporter l'épreuve de 1000 m plus tôt aux Jeux de Pyeongchang

Pour les dernières nouvelles de PyeongChang, rendez vous sur notre application et sur lavoixdelest.ca

EconoMax plus

Des meubles à prix d'entrepôt

Garantie du meilleur prix**

Du choix et du beau à bas prix pour la relâche!

Offres en vigueur du jeudi 22 février au mercredi 28 février 2018. Quantité limitée sur certains articles. Valables sur les produits en inventaire seulement. Ces offres ne peuvent être jumelées à aucune autre promotion. Détails en magasin. **Voir détails au www.economax.com

Exemple de frais de crédit pour un cycle de facturation de 30 jours:

Si votre solde quotidien moyen est de: 100\$ | 500\$ | 1000\$

Au taux d'intérêt de: 19,9% | 19,9% | 19,9%

Les frais de crédit pour une période de 30 jours seront de: 1,64\$ | 8,18\$ | 16,36\$

Exemple de frais de crédit pour un cycle de facturation de 60 jours:

Si votre solde quotidien moyen est de: 100\$ | 500\$ | 1000\$

Au taux d'intérêt de: 13,5% | 13,5% | 13,5%

Les frais de crédit pour une période de 60 jours seront de: 1,11\$ | 5,55\$ | 11,10\$

*Termes et conditions du programme de financement « paiements mensuels égaux » et informations importantes concernant les modalités du crédit: Sous réserve de l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Tous les taux d'intérêts annuels indiqués sont sujets à changement. Il n'y a aucuns frais d'adhésion ou de renouvellement liés à la conclusion de ce contrat. L'achat par versements égaux est assujéti à des intérêts annuels de 13,5%, calculés depuis la date de l'achat, jusqu'à ce qu'il soit intégralement acquitté. Les versements mensuels égaux sont déterminés en divisant le montant financé, plus les intérêts annuels de 13,5%, les taxes de vente et les EcoFrais si applicables pendant toute la période de la promotion, par le nombre de mois que comporte la promotion; le montant des versements mensuels apparaîtra sur les relevés de compte mensuels qui vous seront acheminés à compter de votre achat. Au plus tard à la date d'échéance indiquée au relevé de compte relatif à une période de facturation, vous devez verser, en un seul paiement, le ou les versements mensuels de la période visée par le relevé de compte auxquels s'ajoutent, le cas échéant, les autres sommes incluses au paiement minimum dû de la carte EconoMax, tel que prévu par le contrat. Si le paiement minimum ainsi exigible n'est pas versé intégralement à sa date d'échéance, des intérêts annuels de 19,9% courront sur les sommes exigibles et impayées, et ce, jusqu'à ce qu'elles soient intégralement acquittées. Si vous faites défaut d'effectuer tout paiement à échéance, la Fédération des caisses Desjardins du Québec pourra, sous réserve de la Loi sur la protection du consommateur, exiger le remboursement immédiat de toutes les sommes dues qu'elles soient exigibles ou non. Vous pouvez rembourser avant échéance, sans pénalité, partiellement ou en totalité les montants dus, incluant les intérêts accumulés. Voir le contrat de crédit variable de la Fédération des caisses Desjardins du Québec présenté en magasin pour plus de détails.



moffat
Cuisinière

399\$
1056\$* | 60 mois
Incluant taxes et intérêts



Mobilier de cuisine

5 mcx

399\$
1056\$* | 60 mois
Incluant taxes et intérêts

*Chaises aussi offertes

Haier
Téléviseur 4K de 55 po



OH!

55 po

55UGX3500

549\$
1452\$* | 60 mois
Incluant taxes et intérêts

EcoFrais inclus

RÉVERSIBLE!



Modulaire réversible

699\$
1849\$* | 60 mois
Incluant taxes et intérêts

EUROTOP!



249\$
659\$* | 60 mois
Incluant taxes et intérêts

Springwall

Matelas 2 places Sydney II ET

1 place 199\$
Grand lit 299\$
Très grand lit 399\$



Se meubler en neuf au plus bas prix garanti

633, rue Dufferin
Granby
450 360-0050

Heures d'ouverture
Lundi au mercredi 9h à 18h
Jeudi et vendredi 9h à 21h
Samedi 9h à 17h
Dimanche 10h à 17h

EconoMax.com
Pour magasiner en ligne

Livraison rapide
Flex-O-max
Blocs de 4 heures

Financement* **60** mois
en ligne aussi disponible